

LES FALAISES ET LES PLAGES DU BESSIN



La Pointe du Hoc. Vue au drone, DREAL.



UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère «Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

*Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les **structures paysagères**. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.*

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.

Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts bleus**, écrits en italique et entre guillemets >

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

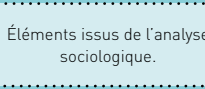
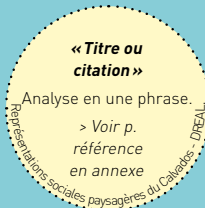
Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global, sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'un encart jaune arrondi. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont indiquées sous la forme d'encart bleus.

• Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ► **Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.**

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel) Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent et s'articulent aux modèles globaux. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► **Voir annexe méthodologique des ateliers.**



LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voir historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

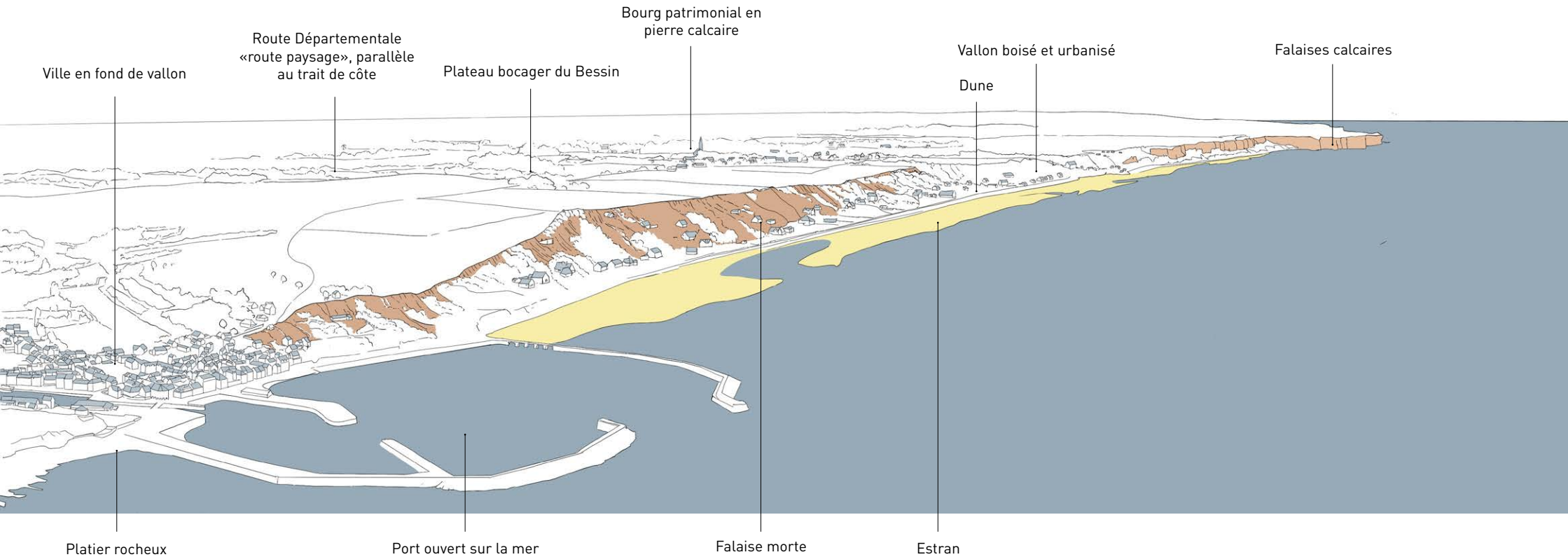
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE



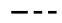
Mode d'emploi du livret	2
Sommaire	3
À premières vues	4
IDENTIFICATIONS DES PAYSAGES	5
Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
Limites paysagères	8
COMPOSANTES PAYSAGÈRES	10
La géologie	12
Le relief et l'hydrographie	13
L'agriculture et les boisements	14
L'urbanisation, les équipements et les sites protégés	15
Paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	16
Les représentations sociales paysagères	17
Les belvédères et itinéraires paysagers	18
STRUCTURES PAYSAGÈRES	23
Un littoral au profil irrégulier	25
- Les falaises abruptes	26
- Les plages et coteaux habités	28
- Les vallons entaillés dans la roche	30
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS	32
Grandes tendances des évolutions	34
Exemple d'un secteur représentatif	35
Paysages en évolution, paysages en débats	36
Évolutions et enjeux par structure paysagère	37
Les communes de l'unité paysagère	45

À PREMIÈRE(S) VUE(S)

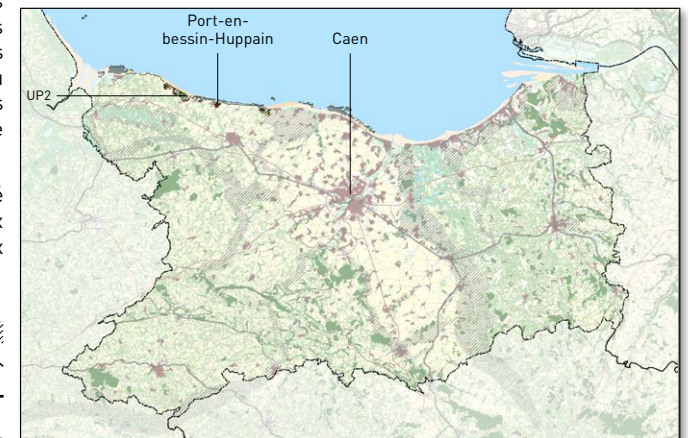


L'unité paysagère des falaises du Bessin est située au bord de la mer, au nord-ouest du département. Le grand plateau ondulé du Bessin se surélève en une marche en amont de Port-en-Bessin formant des balcons situés jusqu'à 70 mètres d'altitude. Le grand plateau, support du bocage en damier au sous-sol calcaire s'arrête brutalement sur les falaises et les plages du Bessin. Le trait de côte, plus ou moins rectiligne, se dessine sur plusieurs dizaines de mètres d'altitude sur les hauteurs du plateau du Bessin, délimité par les falaises calcaires verticales qui dominent l'estran. La rigueur des falaises s'adoucit par endroits pour laisser place à des vallons boisés, pâturés ou urbanisés. Les bourgs situés sur la frange de l'unité, lovés dans les creux des embouchures entaillant les falaises marquent la limite avec l'unité paysagère de l'arrière pays, «Le bocage en damiers du Bessin. Le plateau ondulé du bocage en damier du Bessin s'affaisse alors vers la mer et la topographie est moins abrupte, laissant place à une végétation spontanée sur les coteaux. Sur ce front de mer, la plage prend une place importante formant une bande sableuse recouverte périodiquement par la marée. La topographie accidentée de la côte limite l'urbanisation linéaire de la côte.

Les falaises du Bessin sont grandement représentées depuis de nombreuses années. L'imaginaire collectif de ce paysage est centré sur sa particularité naturelle en premier lieu, puis sur les faits marquants du Débarquement, du 6 juin 1944. L'image de cette partie de territoire est souvent liée aux souvenirs de la guerre. De nombreux vestiges sont les témoignages de cette histoire, marqueurs du caractère paysager des lieux. De nombreux classements encadrent et protègent le patrimoine naturel de la côte. Un plan de paysage est en cours sur le territoire.

- Limite d'unité paysagère épaisse 
- Limite d'unité paysagère nette 
- Limite départementale 

Les falaises et les plages du Bessin. Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.





A

IDENTIFICATION DES PAYSAGES

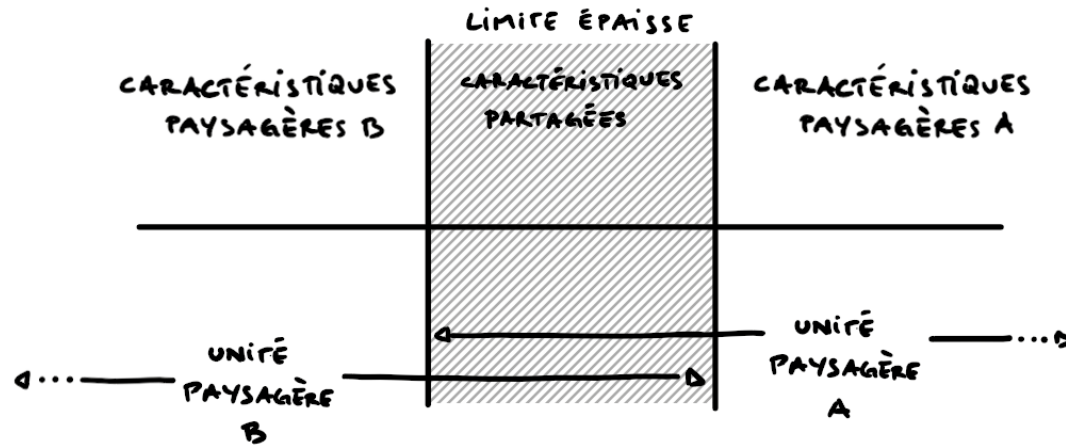
Arromanches-les-Bains.

ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

- Identification des paysages

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « **stables** », généralement liée à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « **progressives** », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma suivant l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A1, A2, A3).

Un total de **17 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques et un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

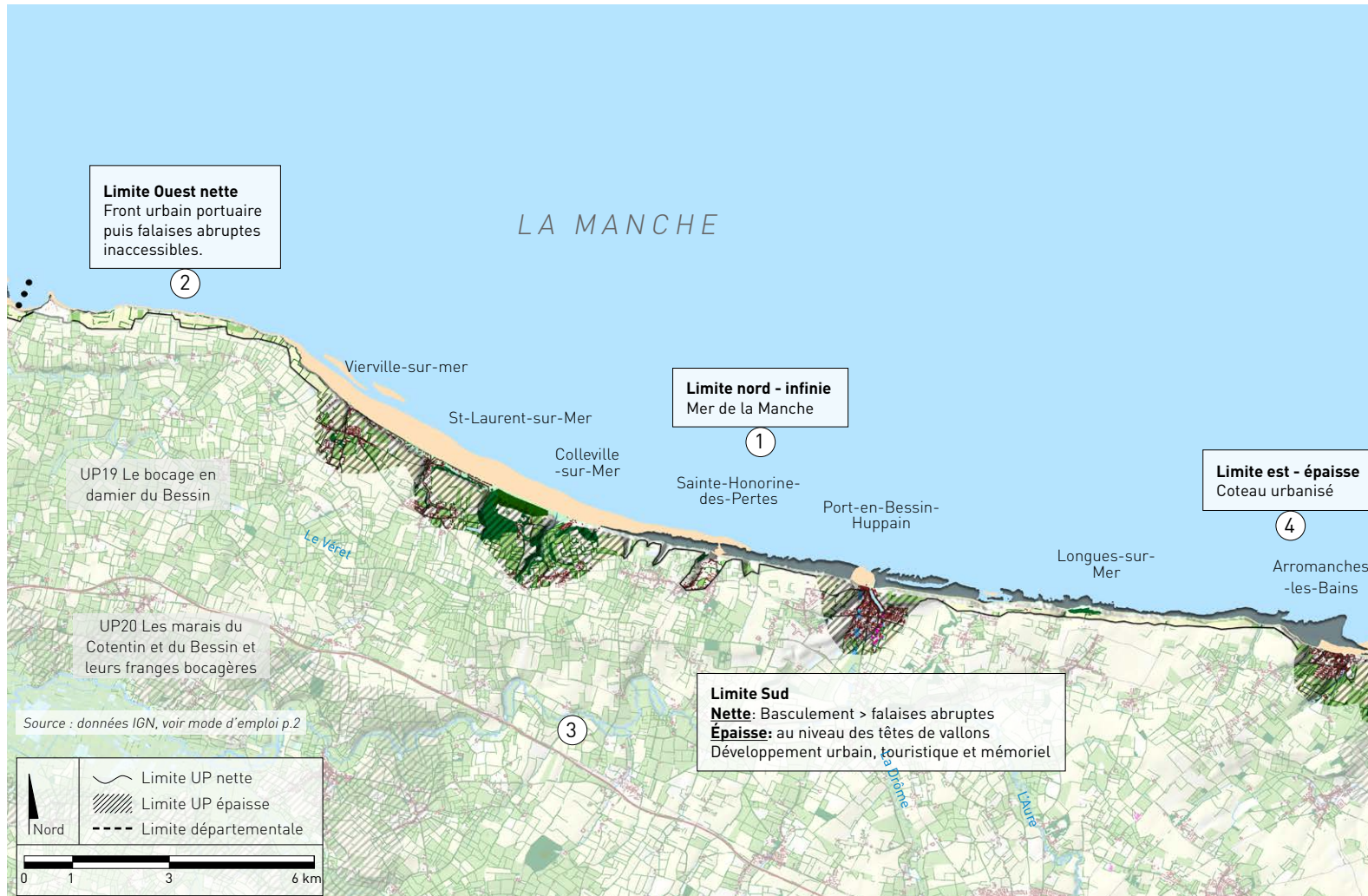
Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.



ÉVOLUTION DES LIMITES PAYSAGÈRES DEPUIS L'INVENTAIRE DE 2001

Nous proposons de conserver le découpage de l'atlas de 2001 sur cette unité qui se dénommait auparavant « Côte à falaises verticales et rectilignes du Bessin ». Le retour des ateliers de concertation confirme cette délimitation. La verticalité des falaises pouvant être remise en question (falaise morte d'Omaha Beach, falaises au profil irrégulier à l'est de Port-en-Bessin) tout comme la rectitude moins évidente qu'en Seine Maritime par exemple, nous proposons de renommer l'unité « Les falaises et les plages du Bessin ».

L'actualisation de l'atlas propose de rapprocher la limite sud du trait de côte. En effet, la mer ne se découvre qu'au dernier moment. La limite de l'unité a donc été placée au point de basculement entre l'entité plateau et l'entité marine. Cette limite irrégulière est coupée ou segmentée par les vallons habités ou boisés dans lesquels les caractéristiques paysagères se mêlent, comme à Port-en-Bessin. Les falaises hautes de plusieurs dizaines de mètres qui dominent un estran peu accessible et un mince ourlet de galets sont les caractéristiques majeures de cette unité. Le souvenir du Débarquement de 1944 est omniprésent dans ce paysage qui a marqué l'histoire du XXème siècle. Au profil vertical ou qualifiées de morte, les falaises créent une limite facilement distinguable avec les plages sableuses à l'est et les paysages de marais de la baie des Veys à l'ouest.

UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ET PATRIMONIAL

La nature géologique des falaises est une curiosité et un objet d'études scientifiques. Ce sont des paysages et des milieux naturels protégés à ce titre. Tout le long du trait de côte, cinq sites naturels sont préservés par le Conservatoire du littoral et un grand site protégé par Natura 2000 à l'extrémité Ouest de l'unité au nom de «Falaise du Bessin occidental». Ces sites naturels sont aussi souvent des lieux d'histoire liés au Débarquement dont les caractéristiques historiques ont été préservées. Le littoral a cette particularité de cumuler des lieux d'intérêt écologique et patrimonial. On retrouve ainsi des sites emblématiques tels que la Pointe du Hoc, Omaha Beach, les batteries de Longues, port artificiel Winston Churchill et ses Falaises. Ces plages font partie de la candidature déposée pour figurer sur la liste du patrimoine mondial UNESCO.

LÉGENDE

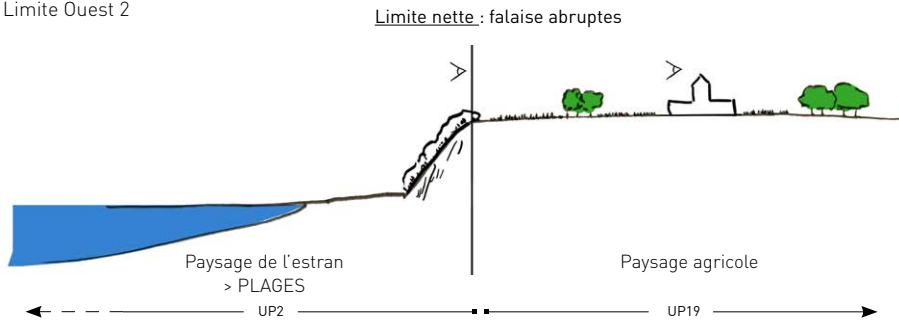
	Cours d'eau		Route départementale		La Manche
	Boisement		Autoroute		Sable
	Bocage		Voie ferrée		Rochers
	Prairie				
	Grande culture				
	Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements				
	Activités économiques, artisanales et industrielles				

L'INTITULÉ proposé de « Les falaises du Bessin » amène tout de suite la remarque de l'absence de la notion de plages. D'autres participants précisent que « La vraie falaise, c'est ce qu'il y a entre Arromanches et Port-en-Bessin, entre les spots urbanisés et avec la particularité que les plateaux soient cultivés jusqu'à la crête des falaises ».

Au fil des échanges, si un certain consensus se dégage sur la proposition d'un nouvel intitulé qui serait :

- Les falaises et les plages du Bessin.

Limite Ouest 2



Vestiges du port Winston Churchill à Arromanches-les-Bains.



Les falaises abruptes autour de la pointe du Hoc.

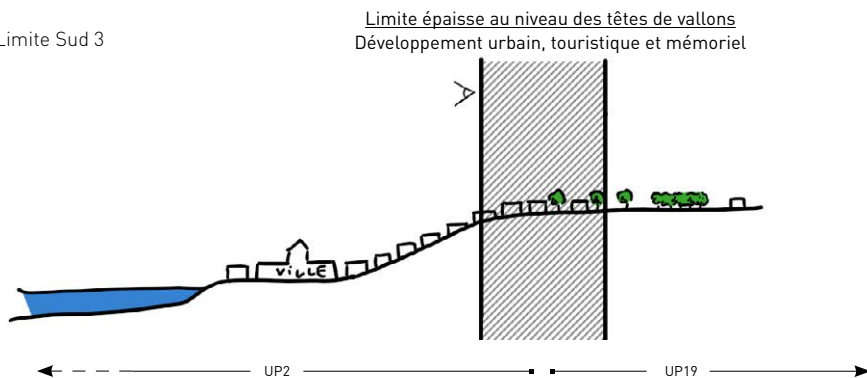
① Limite Nord

Infinie : La limite nord de l'unité est formée, comme pour les autres unités littorales, par l'horizon de la mer. On pourrait lui attribuer une grande épaisseur, entre le trait de côte de l'estran à marée basse et l'horizon, mais on peut aussi considérer qu'elle n'existe pas formellement, s'arrêtant là où l'imaginaire de chacun nous emmène, en pleine mer, en Angleterre voire plus loin. Quoi qu'il en soit, les paysages de cette unité intègrent entièrement la mer, ses pratiques et son histoire.

② Limite Ouest

Nette : Des paysages agricoles en damier sur le plateau puis un paysage côtier minéral qui s'ouvre sur l'horizon de la Manche. La vélo-route du Conseil Départemental du Calvados, suit la limite nette des falaises qui créent un basculement évident.

Limite Sud 3



Le fond de vallée en amont de Port-en-Bessin.

③ Limite Sud

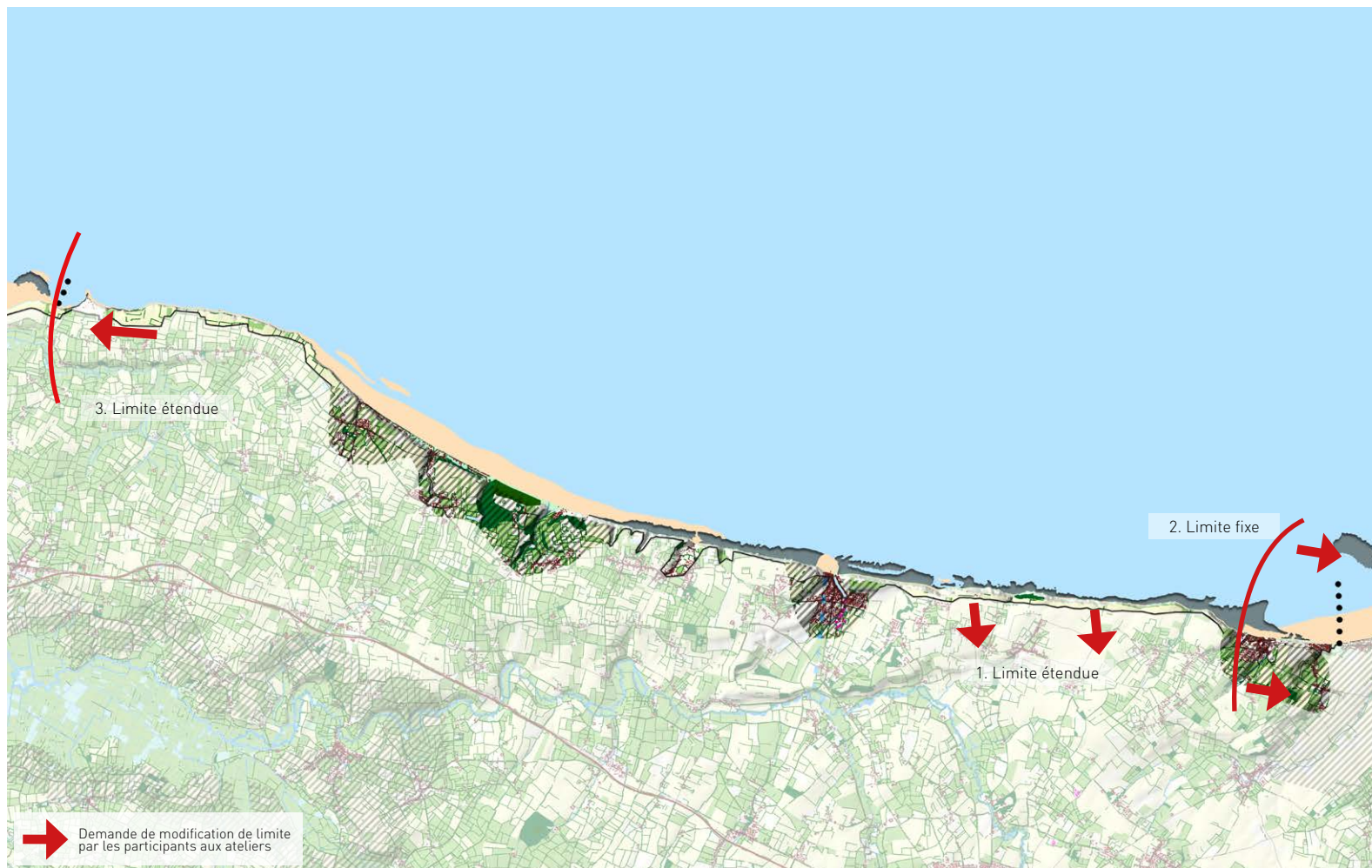
Épaisse : Les caractéristiques paysagères maritimes de l'UP2 se diffusent vers le sud, au niveau des villages situés dans les têtes de vallons. Une épaisseur qui varie avec le développement urbain et touristique. Cette épaisseur est aussi expliquée par la mémoire du lieu. L'histoire des plages du Débarquement concernent les paysages de l'UP2 mais imprègnent aussi la partie nord des paysages de l'UP19.



Le cap Manvieux au dessus d' Arromanches-les-Bains. En contre-plongée sur la photo, Asnelles.

③ Limite Est

Épaisse : À l'est de l'unité, la limite est nettement marquée par le relief des falaises du Bessin. En allant à l'est, le relief s'adoucit et l'urbanisation se développe sur les pentes au dessus des plages.



LES LIMITES proposées pour l'unité paysagère ont fait l'objet de quelques discussions par les participants des ateliers.

Trois modifications ont été proposées et repérées sur la carte mentale :

1. **Donner un peu plus d'épaisseur** à l'unité paysagère entre Port-en-Bessin et Arromanches ;

> La demande a été validée. Le front littoral s'étend au-delà des falaises. Au-dessus, sur le plateau, l'horizon est visible souvent loin depuis les villages en retrait (Longues-sur-Mer, Manvieux, le Bouffay...). Le chemin de randonnée GR223 traverse le plateau en passant par les batteries de Longues sur mer, légèrement en retrait par rapport au trait de côte.

2. **Enlever le secteur d'Arromanches au pied duquel les falaises s'arrêtent**

> La demande a été infirmée. La limite est se situe à la Fontaine-St-Côme, après la dernière élévation topographique du secteur de la côte.

3. **Étendre la limite ouest jusqu'après la Pointe du Hoc** au-delà de laquelle les plages du Bessin commencent

> La demande a été validée. La particularité de cette unité est liée aux falaises abruptes, encore présentes après la pointe du Hoc. La Falaise s'affaisse en arrivant vers Grandcamp-Maisy et l'estran s'agrandit avec la présence de platier rocheux.

L'unité paysagère concerne bien la portion de littoral composée de plages et de falaises.



B

COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Port-en-Bessin.

- Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.**

Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

Un Paysage...



Perceptions et représentations



Une partie de territoire perçue



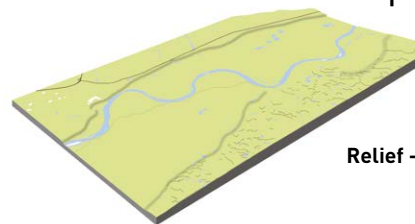
Implantation humaine

+



Végétation

+



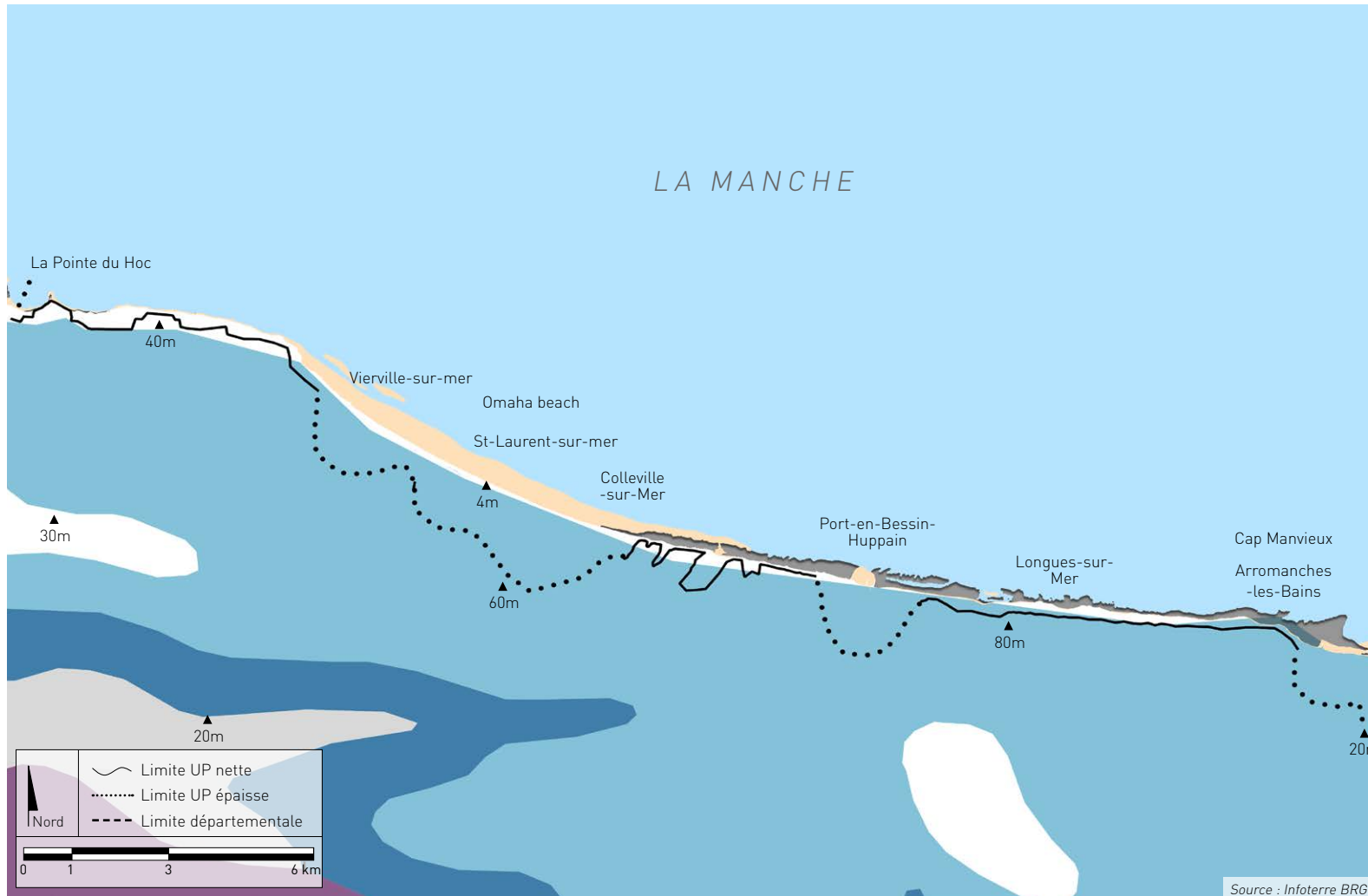
Relief - sol / Hydrographie

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A1, A2, A3).

Un total de **17 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.



Source : Infoterre BRGM

- j1 Calcaire argileux dolomité (Jurassique inférieur)
- j2 Calcaire (Jurassique moyen)
- q2 Argile sableux type gravier (Pléistocène supérieur) (Marne)
- q3 Sable argileux type gravier (Holocène)
- b1 Schiste tuffite (Ediacarien)
- La Manche
- Sable
- Rochers

TROIS COUCHES GÉOLOGIQUE FONDATRICES

Le trait de côte de la Pointe du Hoc à Arromanches évolue en fonction de la composition des roches. L'alternance des roches tendres et dures modèle la forme de la falaise.

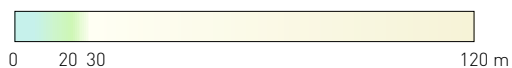
Le plateau calcaire du Bessin chute dans la mer à la perpendiculaire de la Pointe du Hoc à Omaha beach. La côte est composée d'un linéaire ininterrompu d'environ sept kilomètres de falaises calcaires. Cette roche est dure et la mer est en contact direct avec le linéaire de la côte.

Puis les couches de marnes et d'argile, plus friables passent au-dessus du calcaire. Ces couches ont permis le recul de la falaise devenue «morte» et affaissée sous des éboulis. Un cordon de galets renforcés par une digue de Saint-Laurent à Colleville-sur-Mer marque la limite de la falaise avec l'estran.

Vers Port-en-Bessin, la superposition des trois couches crée une falaise de 60 mètres. A la hauteur de Longues-sur-Mer, les couches s'abaissent et les chaos d'éboulement témoignent du recul en cours. Les marnes moins dures permettent l'apparition d'une pelouse calcicole sur les versants adoucis. Sous les marnes, le calcaire à éponge ou calcaire clair boueux forme un socle très poreux, riche en fossiles d'éponges qui forment des proéminences. Au cap Manvieux, comme à la Pointe du Hoc, on retrouve un profil abrupt de 45 mètres particulièrement spectaculaire et régulier.



Les falaises de Sainte-Honorine-des-Pertes. Un profil des trois couches géologiques présentes sur le trait de côte. Source - © Planet Terre 2017 Alexandre Aubray



— Cours d'eau principal
— Cours d'eau secondaire

■ La Manche
■ Sable
■ Rochers

Les deux grands cours d'eau structurants :
- L'Aure et l'Aure inférieure

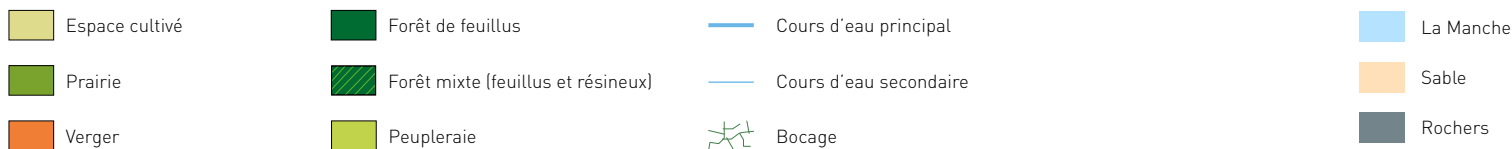
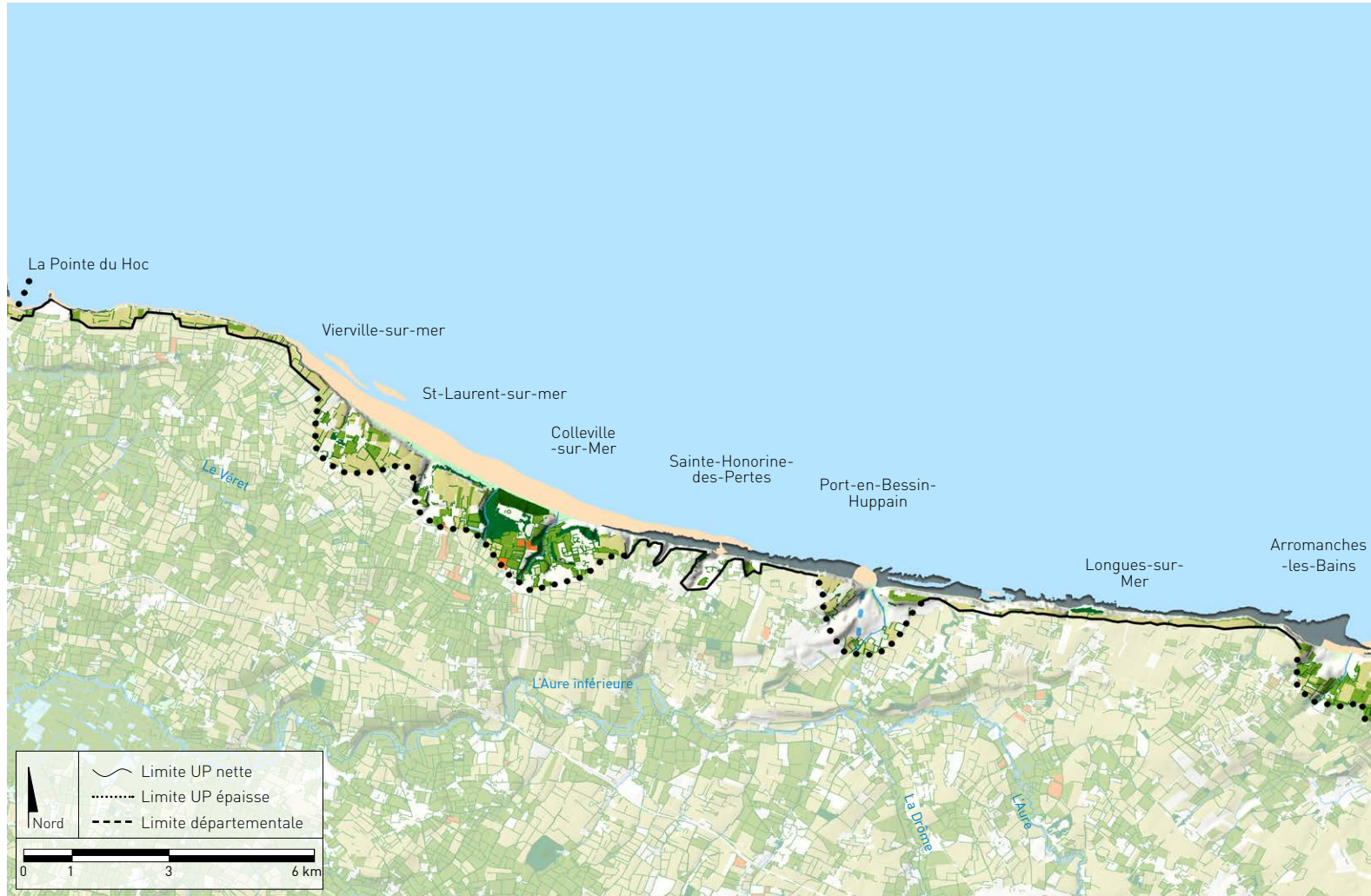
UN PLATEAU SURÉLEVÉ

Le plateau ondulé du Bessin, forme une marche à proximité de Port-en-Bessin et le long de la côte, créant des balcons situés jusqu'à 70 mètres d'altitude et permet d'offrir quelques points de vue lointains sur les paysages. Ce relief domine les vallons creusés dans la roche et les villages installés en leurs creux. Au loin, l'horizon est porté par la Manche. Certains éléments sont marqueurs du paysage. La pointe du Hoc au profil très accidenté est particulièrement identifiable. Le contraste entre les falaises rectilignes et les plages de sable fin procure une image saisissante. Une autre particularité dans la géomorphologie de cette côte est la résurgence de l'Aure. L'affluent de l'Aure traverse les marches du Bessin et apparaît au nord, à l'embouchure de Port-en-Bessin, ce qui crée un paysage ouvert et urbain lové dans les monts ondulés des falaises.

OUVERTURE ET FERMETURE DU PAYSAGE

La côte alterne entre falaises abruptes et vallons taillés dans la falaise. Lorsque la roche est dure c'est un paysage de confrontation entre la terre et la mer. La muraille de calcaire, de marne et d'argile, battue par les flots, domine de sa hauteur un estran où alternent rares plages sableuses et minces bandes de galets. Ce paysage est changeant au fil des ans car le rapport de force entre la mer et la roche provoque une érosion importante. Des morceaux de roches se détachent et certains restent isolés un temps à l'écart de la falaise avant de s'écrouler. Sur ces falaises, les vues dominant la mer sont nombreuses de la Pointe du Hoc à Longues-sur-Mer. La piste de vélo longe cette limite paysagère. Il s'agit d'un infrastructure de 5m de large minimum qui circule sur un itinéraire privilégié entre Mer et Terre. Ce parcours remplace le sentier du littoral, fermé sur une bonne longueur à cause de l'érosion.

La régularité de cette arrête rocheuse est bousculée par de nombreux vallons qui ponctuent et entaillent la falaise et qui permettent l'écoulement des eaux du plateau vers la mer. Sur le secteur d'Omaha Beach, la falaise recule nettement du bord de mer pour dégager une large plage suivie d'un cordon dunaire et d'un marais arrière-littoral. Cette plage, de sable fin, est longue de plus de 8 km.



ESPACE DE CULTURE SUR LE PLATEAU

À l'extrémité du damier du Bessin, le plateau agricole régulier tombe brusquement dans la mer. Au-dessus des falaises, le plateau agricole est étendu. Ce sont des parcelles cultivées céréalières, avec très peu de trame arborée en limite de champs. Les labours investissent jusqu'à l'abrupt de la falaise sans tenir compte de la stabilité des sols. Cette agriculture intensive produit des paysages très ouverts, avec de larges vues sur la mer, d'autant qu'elle couvre tout le plateau jusqu'au rebord de la falaise, ne laissant quasiment aucune place à l'espace naturel du haut de la falaise. Le secteur le plus fort est celui autour des batteries de Longues-sur-Mer, où les champs s'étendent à perte de vue, sans obstacle vers l'horizon maritime et vers la plaine de Bayeux en contrebas.

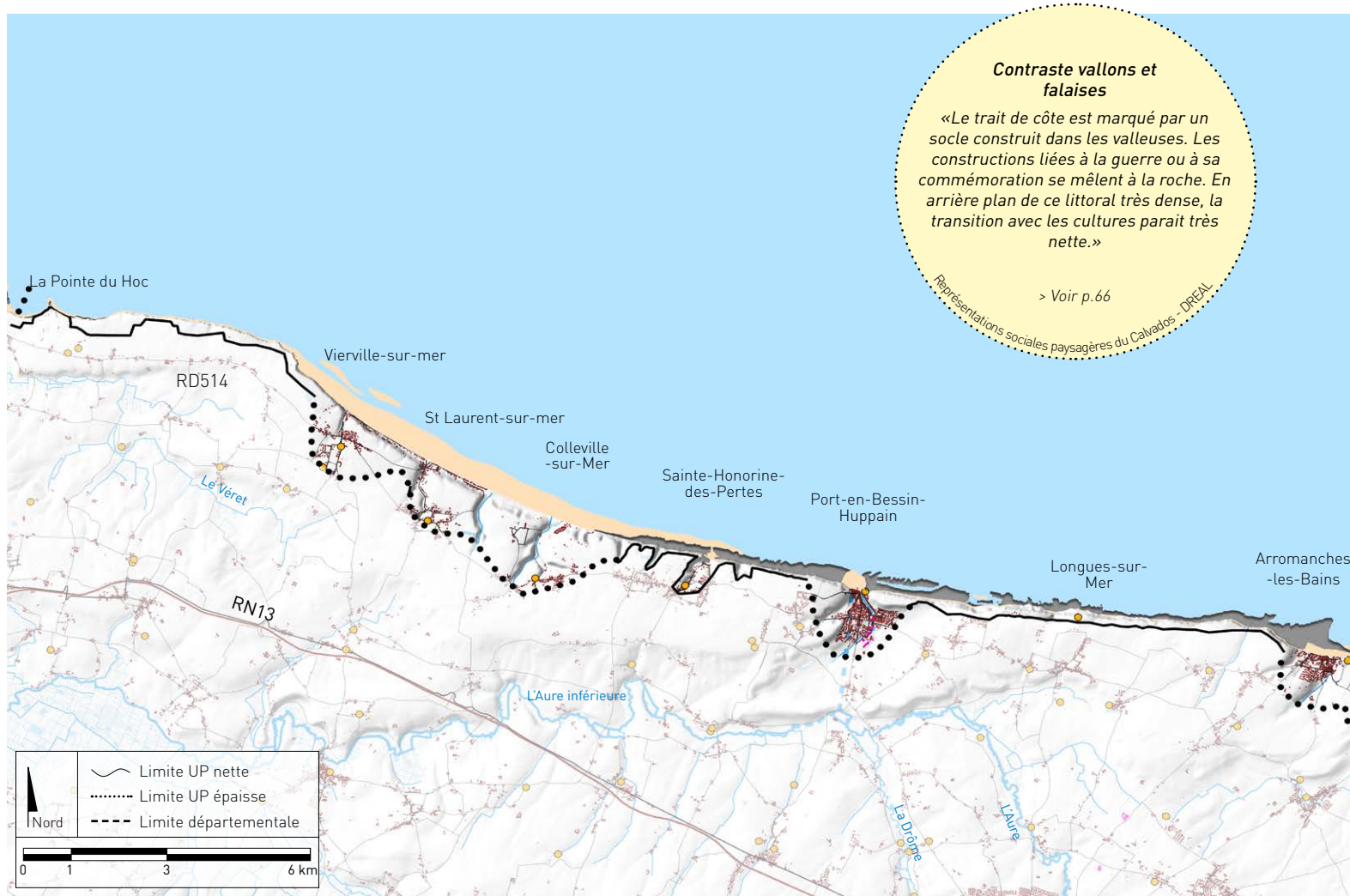
Comme sur les plateaux du Bessin, une distinction est notable d'ouest en est sur l'implantation du bocage de la côte. À l'ouest, les haies sont plus nombreuses et avancent jusqu'à la falaise. À l'est, les haies se concentrent dans les vallons ou autour des hameaux et des villages, en retrait par rapport au trait de côte. Un sentiment d'ouverture et de large se fait ressentir au-dessus des falaises avec l'exposition permanente aux embruns et les vues remarquables sur la mer.

DES VALLONS BOISES ET PÂTURÉS

Les vallons forment la toile de fond de ce paysage de bord de mer. Tantôt abruptes, tantôt chaotiques, les falaises du Bessin sont soumises à une forte érosion. Leur instabilité topographique empêche le développement d'une végétation arborée. Pentes herbeuses ou arbustives, pelouses calcaires et landes rases, le paysage révèle cette lutte incessante entre la mer et la terre. Sur les falaises mortes et dans les vallons côtiers, plus en retrait les pentes ont tendance à se couvrir d'arbres comme c'est le cas à Colleville-sur-mer et à Saint-Laurent-sur-Mer.

Une fermeture paysagère est liée à l'évolution des pratiques agricoles et aux orientations de gestion sur le site: favoriser la renaturation et la reconquête par le végétal.

Quelques vergers, reliques du système mise en place autour des fermes-manoirs sont visibles, notamment à Colleville-sur-Mer.



Contraste vallons et falaises

«Le trait de côte est marqué par un socle construit dans les valleuses. Les constructions liées à la guerre ou à sa commémoration se mêlent à la roche. En arrière plan de ce littoral très dense, la transition avec les cultures paraît très nette.»

> Voir p.66

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

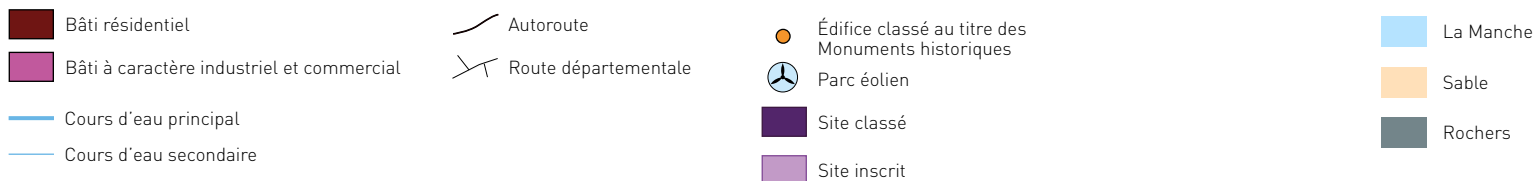
CŒUR DE VILLE DANS LES VALLONS

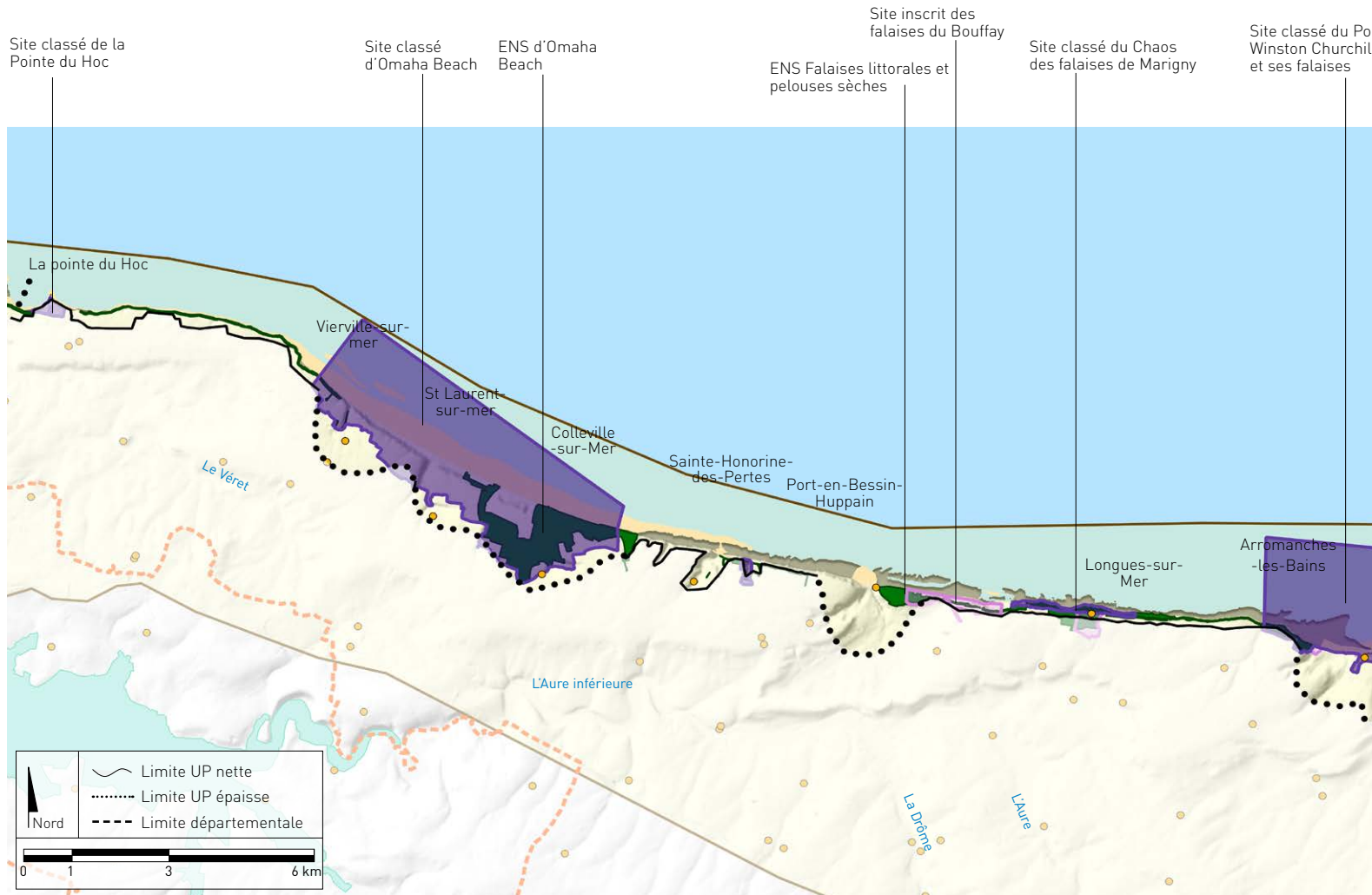
Les bourgs sont historiquement installés dans les vallons, lieux où les aménagements permettent un contact direct avec la mer. L'urbanisation est installée aux creux des falaises et offre un climat plus favorable, moins venteux que sur les hauteurs du plateau. Les villes sont tournées vers l'activité portuaire comme à Port-en-Bessin, locomotive de la filière de la coquille Saint-Jacques. Ces villes, orientées sur le commerce de la pêche, sont en concurrence directe avec l'Angleterre.

Seules les communes d'Arromanches et Port-en-Bessin ont une configuration de centre urbain. Les villes, ouvertes sur la mer ou sur un port intérieur, possèdent un ensemble de bâti compact, avec des espaces publics accueillant des commerces et des services. A Vierville-sur-Mer et Saint-Laurent-sur-Mer, les marais rétro-littoraux n'ont pas empêché le développement d'une urbanisation balnéaire, légèrement surélevée en pied de falaise ou sur le cordon dunaire. Les autres communes de cette séquence paysagère sont avant tout des villages en léger retrait du littoral.

UN RÉSEAU DE BOURGS PARALLÈLES À LA CÔTE

Les falaises et plages du Bessin sont entièrement desservies par deux voies parallèles à la côte, la RN13 et la RD514. Cette dernière est une route-paysage par la qualité des paysages traversés et les nombreuses vues qu'elle offre sur l'arrière-pays. Hormis la traversée de Port-en-Bessin, qui est peu qualitative avec un long linéaire de maisons des années 1970-80 et sa zone commerciale et artisanale au carrefour de l'entrée de ville, le reste de la route est itinéraire de découverte des paysages du Bessin. Les ensembles ruraux sont de qualité : petits villages ou hameaux qui regroupent des bâtiments en pierre calcaire en pierre calcaire à l'architecture préservée.





Site classé du Port Winston Churchill et ses falaises

Les hauteurs de Tracy-sur-Mer et d'Arromanches ont été inscrites parmi les sites dès 1946. Cette protection est renforcée en 2003 par un classement étendu à l'ensemble des vestiges en mer. Devant le bourg d'Arromanches, les derniers pontons sont une curiosité incontournable de la visite des sites du débarquement. Les blocs de béton, et les vestiges des voies flottantes sont les seules traces du port artificiel, mais quelles traces !

<https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14129f.pdf>

Site classé d'Omaha Beach

« Omaha Beach est classé par décret le 23 août 2006. Lieu symbole des batailles pour la Libération, elle est située au cœur des falaises du Bessin qui s'étendent sur plus de 30 km. Omaha présente un recul de la falaise qui a permis la formation de l'immense plage de 8 km de long. Très prisée des touristes, elle vient s'appuyer sur un cordon dunaire littoral enserrant une petite zone humide au long de la falaise morte. En haut, sur le plateau, l'émouvant cimetière américain domine Omaha la sanglante. Les alignements parfaits des stèles de marbre blanc et l'impeccable ordonnancement des lieux évoquent avec force et émotion le souvenir des soldats tombés dans la fleur de l'âge. A proximité, le centre d'interprétation historique fait revivre tous les épisodes de l'assaut ».

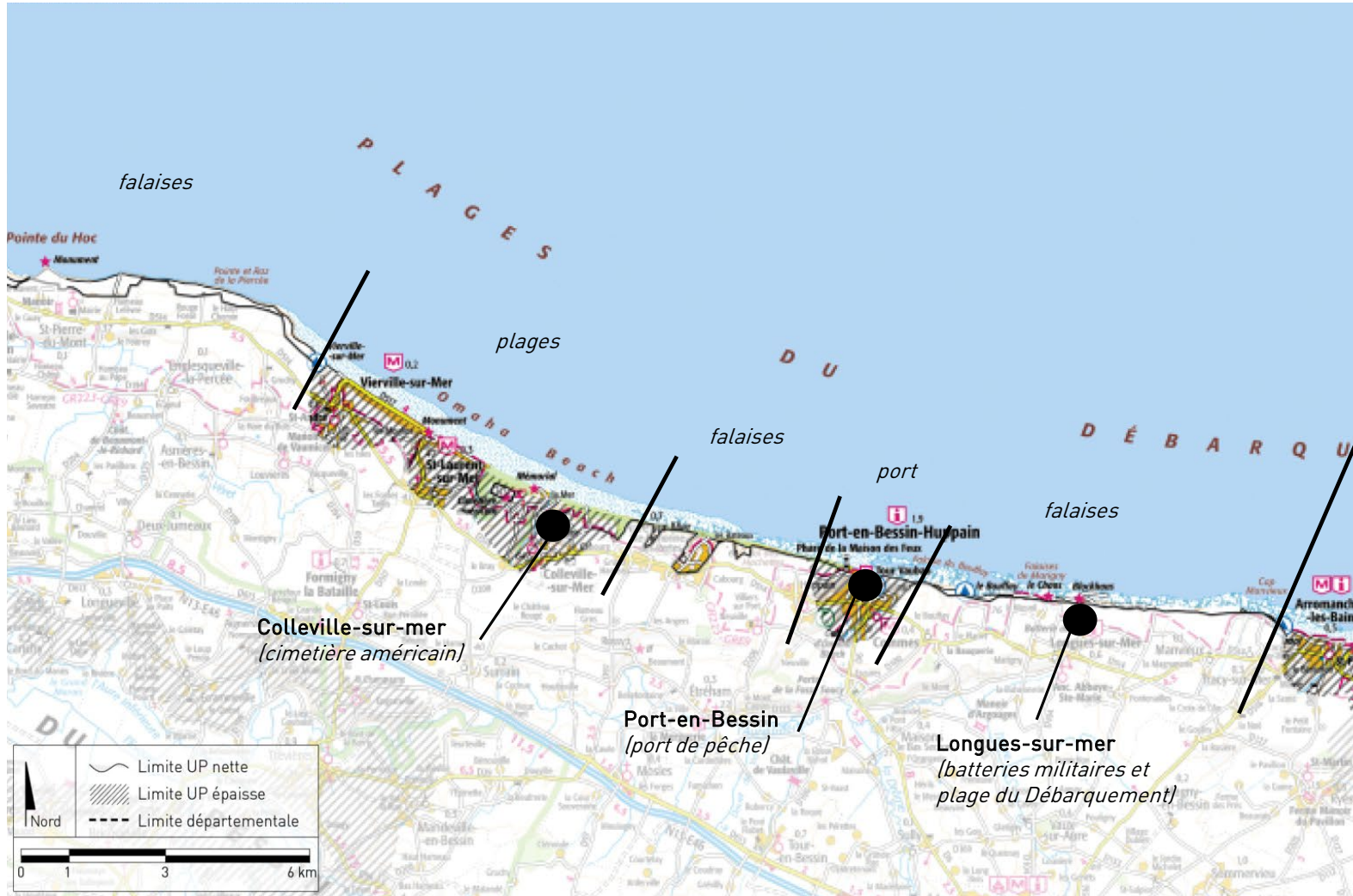
<https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14128f.pdf>

Plan de Paysage des Plages du Débarquement

La partie ouest de l'unité est comprise dans le plan de paysage des plages du débarquement. Ce plan paysage a été engagé en lien avec l'élaboration d'un dossier d'inscription des plages du débarquement au patrimoine mondial de l'Humanité. Le plan paysage a élaboré un programme d'actions concernant la protection des paysages et du patrimoine historique et bâti la découverte des sites et de leur histoire, l'accueil et l'aménagement en respectant l'esprit des lieux et l'accompagnement des initiatives locales dans leur développement.

- Édifice classé au titre des Monuments historiques
- Site classé
- Site inscrit
- Plan de Paysage des Plages du Débarquement
- - - Limite du Parc Naturel Régional
- Zone Natura 2000 (Site d'Intérêt Communautaire)
- Espace naturel sensible (ENS)
- La Manche
- Sable
- Rochers

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 1



Les éléments structurants et ponctuels reconnus

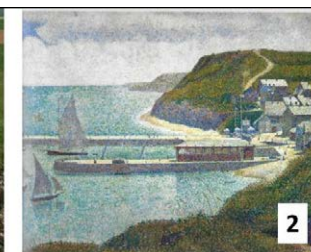
Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation locale des paysages de cette unité paysagère, s'organise par :

- Les falaises qui par leur présence ou par leur absence, rythment l'organisation des paysages. Cette organisation du paysage relevée par des participants des ateliers, bénéficie d'un fort consensus. Elle est reportée sur la carte mentale donnant comme lecture globale d'ouest en est, l'alternance entre falaises/plages/falaises/port/falaises.

- Les lieux remarquables sont finalement assez peu nombreux : la Pointe du Hoc pour sa très forte dimension paysagère : Colleville-sur-mer où se situe le cimetière militaire américain, Port-en-Bessin, port de pêche majeur et Longues-sur-mer pour les batteries militaires et les plages du Débarquement.

Des trois représentations iconographiques présentées, le choix des participants s'est plutôt porté sur la photo n°1 qui «montre bien les falaises et son plateau agricole». Pour un participant, « il manquerait peut-être un peu la dimension du patrimoine de guerre qui n'apparaît pas dans les propositions ».

Planche 1. Éléments remarquables et ponctuels reconnus localement	Ensemble paysager	Axe structurant le paysage
● Lieu	● Lié à l'eau	— Réseau routier
☼ Points de vue	● Lié au végétal	— Réseau hydrographique
☼ Eoliennes	● Lié à l'urbanisation	⋯⋯ Autres (ligne THT, ligne de crête, voie ferrée...)
	● Lié à l'agriculture	⋯⋯ Limites administratives départementales



LES BELVÉDÈRES ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

- ① La mer depuis la Pointe du Hoc (site classé)
- ② Le belvédère de Vierville-sur-Mer (site classé d'Omaha Beach)
- ③ la piste cyclable longeant la côte
- ④ Le belvédère du Cimetière militaire américain (site classé Omaha Beach)
- ⑤ La Tour Vauban de Port en Bessin
- ⑥ La Manche depuis le Mesnil, site classé du chaos de Longues (Michelin, 2024)
- ⑦ Les Batteries de Longues (site inscrit)
- ⑧ Le belvédère d'Arromanches-les-Bains (site classé du Port W.Churchill)



Itinéraires paysagers remarquables

- Route paysagère
- Sentier de randonnée (GR et GRP)

Points de vue

- Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain)
- Point de vue institutionnalisé (IGN, Michelin, sites classés, offices du tourisme,...)

Point de vue illustré pages suivantes

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.

D'une part, par **la qualité des points de vue** et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité.

D'autre part, pour **ce qu'ils donnent à voir**, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et **révélateurs de l'attention** qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des **vecteurs de conscience paysagère** et permettent de véhiculer **la culture du paysage**, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

Points de vue

- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN, les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.

- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite « profane » des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

Routes paysagères

- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP),

- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les « itinéraires paysagers »,

- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

LES FALAISES DU DÉBARQUEMENT

Les points de vue remarquables sont nombreux sur la côte du Bessin. Les lieux institutionnalisés sont étroitement liés au Débarquement et à la valorisation du tourisme mémoriel. Au-dessus de la plage, les falaises abruptes dominent la Manche et sont des lieux emblématiques de l'histoire de la Guerre. Certains secteurs de batailles ont été préservés comme la Pointe du Hoc dans le cadre de l'opération Grands Sites. D'autres secteurs ont été érigés en « lieux de souvenirs », notamment autour de Omaha Beach.

1 Vue sur la mer et la côte depuis la Pointe du Hoc



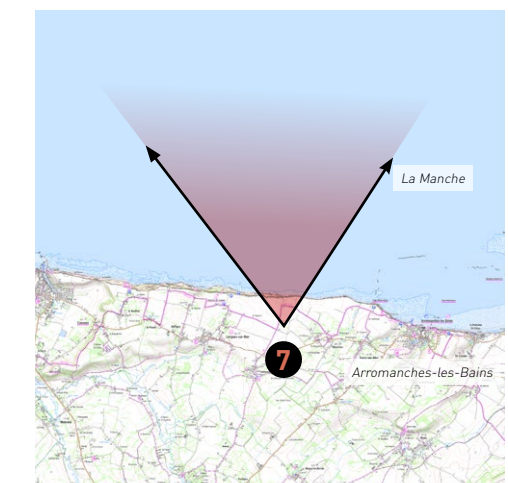
Le site de la Pointe du Hoc, avancée de terre dans la mer permet de contempler la côte avec une vue à 180°. Le site de la Pointe du Hoc fait partie des incontournables à visiter sur les plages du Débarquement en Normandie. Plusieurs belvédères d'observations jalonnent le site entre des chemins balisés. En prenant de la hauteur il est possible de voir alors les traces des anciennes bombes qui ont modelé le terrain lors du Débarquement. Il est possible de voir aussi la Pointe du Hoc, structure géologique remarquable de la côte.



7 Les Batteries de Longues (site inscrit)



Les batteries de Longues-sur-Mer ont été préservées en l'état. Un chemin fait le tour des vestiges des batteries. Le site domine la mer depuis de hautes falaises.



LES PLAGES DU DÉBARQUEMENT

Juste au-dessus des plages, des musées, des cimetières, des monuments aux morts ont été érigés, en souvenir des événements du Débarquement. Ils ont été aménagés sur des espaces stratégiques offrant des vues dégagées sur la plage comme le cimetière d'Omaha Beach et l'espace commémoratif de Vierville-sur-Mer.

2 Point de vue sur le site classé d'Omaha Beach depuis l'espace commémoratif de Vierville-sur-Mer



À la croisée d'un boulevard et d'une rue, l'espace commémoratif de Vierville-sur-Mer est visible et traversé quotidiennement par les riverains et les visiteurs. Le monument et le belvédère ont été aménagés à l'entrée de la ville, là où la route descend du coteau et rejoint le bord de mer. Cet espace permet de dominer de quelques mètres l'estran, il est accessible en voiture, à pied et à vélo.

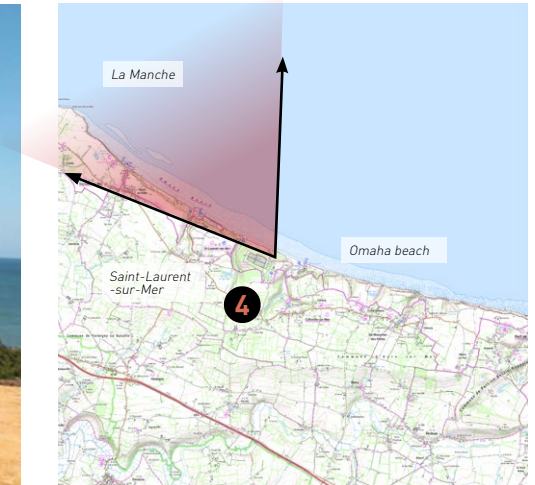


LES PLAGES DU DÉBARQUEMENT

4 Vue depuis le belvédère du cimetière militaire américain sur le site classé d'Omaha Beach



Le cimetière américain «Normandy American Cemetery and Memorial» offre une vue imprenable sur les plages du Débarquement, depuis les chemins ombragés longeant le cimetière au nord. Le cimetière est installé symboliquement au centre de la plage d'Omaha Beach, sur un promontoire d'où il est possible de dominer la plage et ainsi de se souvenir des événements du Débarquement.



Le belvédère prend une place importante dans le cimetière américain. Il est le point le plus avancé sur la dune, pour observer Omaha Beach et se promener en surplomb le long de la côte.

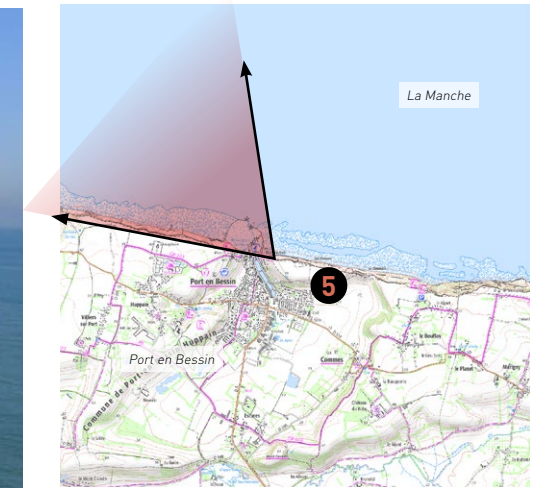
LES BALCONS SUR LA VILLE

La particularité topographique de la côte, avec de hautes falaises et des combes resserrées, favorise les points de vues. Des villes se sont installées dans ces combes et des belvédères permettent de les observer depuis les extrémités hautes des coteaux. A Port-en-Bessin et Arromanches-les-Bains, la tour Vauban et le «Mémorial Royal Engineers» sont marqueurs de ces points de vues.

5 Vue depuis la Tour Vauban de Port en Bessin



A Port-en-Bessin, la tour Vauban domine la ville et le port depuis le coteau est. Le belvédère, marqué dans l'angle par un monument historique, permet une vue lointaine sur le port de plaisance et le centre ville. La falaise est sujette à l'érosion et son accès devient dangereux.



8 Vue depuis le belvédère d'Arromanches-les-Bains



Le « Mémorial Royal Engineers », composé d'un jardin du souvenir et d'un musée qui domine la rade d'Arromanches-les-Bains à l'est. Un large espace ouvert permet d'observer la ville, les vestiges du port de Winston Churchill et au loin le cap Manvieux.





C

STRUCTURES PAYSAGÈRES

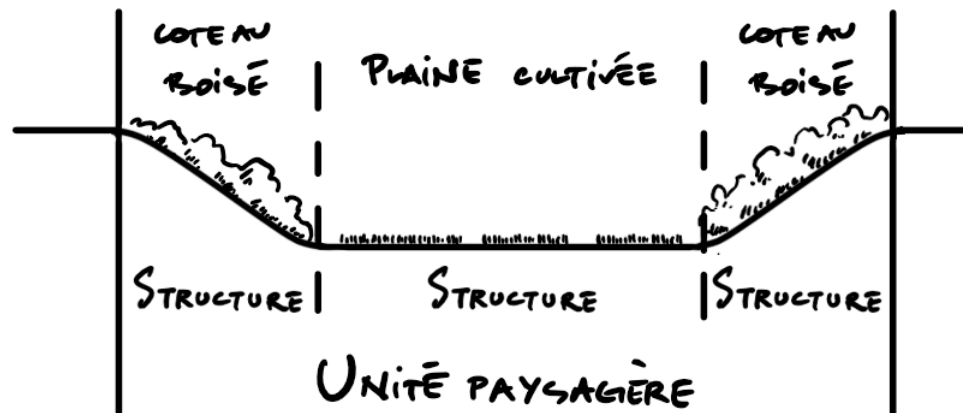
La Pointe du Hoc.

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



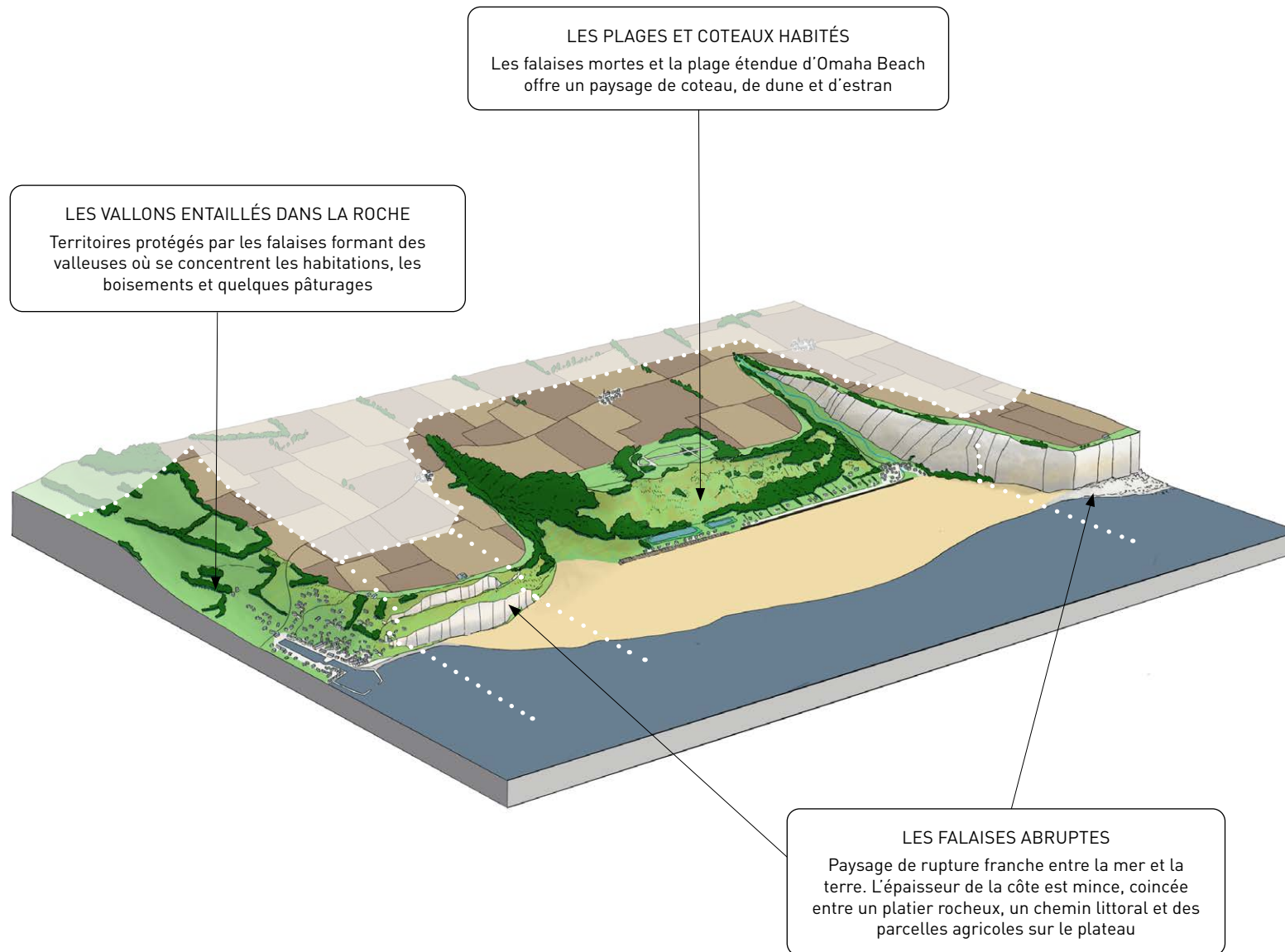
La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateau bocager, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, élément très présent dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définies dans le chapitre sur les limites paysagères.



L'unité paysagère des falaises et des plages du Bessin présente trois structures paysagères.

L'unité est constituée de falaises abruptes calcaires régulières de plusieurs dizaines de mètres de haut.

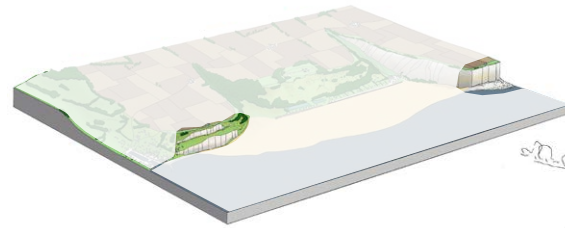
La falaise s'affaisse du fait de la présence d'argile et de marne et la topographie plus douce permet l'installation d'une strate végétale battue par les vents. La plage s'étend également laissant apparaître de grandes étendues sableuses en fonction des marées. Une urbanisation balnéaire est installée contre le coteau, légèrement au-dessus de la plage.

Dans le creux des falaises, des dépressions permettent un accès à la mer. Ces ouvertures sont nettes et franches comme à Port-en-Bessin. En fonction de la topographie, on trouve l'implantation d'une urbanisation, de boisements ou de pâturages.

On peut donc distinguer les trois structures suivantes :

- Les falaises abruptes
- Les plages et coteaux habités
- Les vallons entaillés dans la roche

LES FALAISES ABRUPTES



Phénomène d'érosion sur les falaises du Bessin.
Schéma d'après Dikau, 1996. Conservatoire du littoral.

Les falaises percées au XX^{ème} siècle
«Les guides touristiques depuis le début XX^e siècle soulignent la fragilité des falaises et insistent sur la nature du matériau qui les constitue. A la fois géantes mais friables, elles dominent le paysage et permettent des vues panoramiques exceptionnelles»
> Voir p.42

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

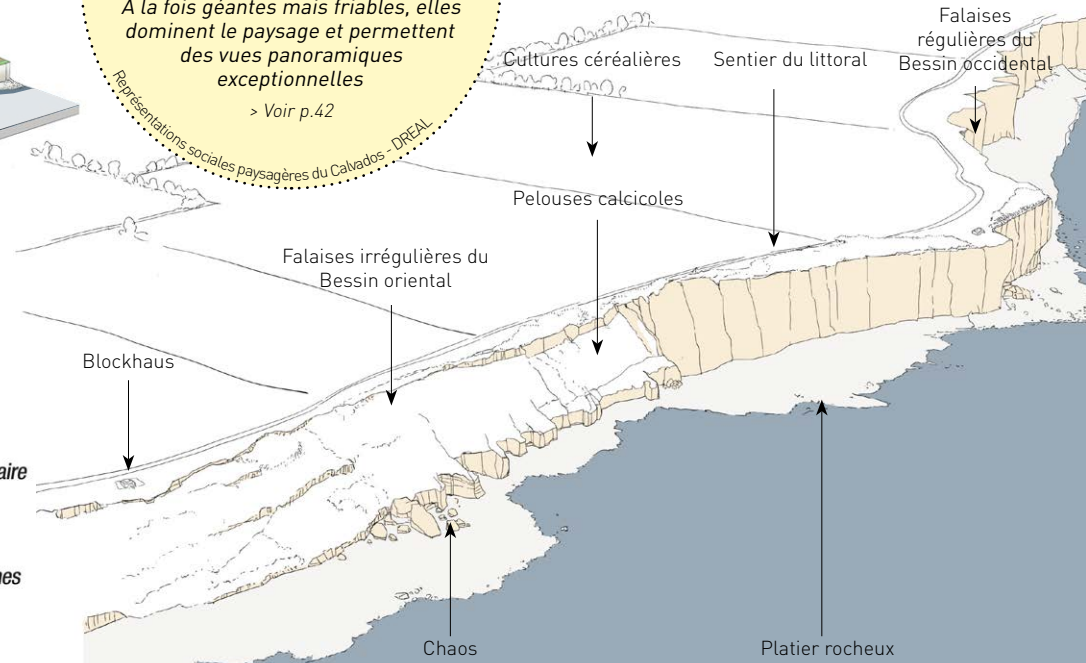


Schéma des différents aspects des falaises.

«Apparemment capables de défier le temps, les masses rocheuses de la falaise s'avèrent bien souvent fragiles et l'image de la côte se modifie sans cesse.»

UN LITTORAL ABRUPT ET HOSTILE

Les falaises calcaires du Bessin ont une morphologie singulière reconnaissable. Le plateau est régulier et plat, principalement occupé par de grandes parcelles cultivées (blé, orge, maïs). La zone située entre la falaise et les parcelles agricoles accueille des fourrés d'ajoncs, de tamaris et de prunelliers ; elle correspond à l'ancien sentier du littoral interdit d'accès depuis 2001 en raison de l'érosion rapide de la falaise. Cette zone est plus élargie sur les falaises mortes à Colleville-sur-Mer et à Arromanches-les-Bains.

L'érosion littorale a favorisé la formation d'une côte abrupte. Les falaises sont généralement constituées d'une succession de marnes (calcaires argileux souvent imperméables) surmontées de calcaires plus friables. Par endroits, les marnes peuvent glisser et entraîner les calcaires. Difficiles à anticiper, ces phénomènes d'effondrement varient en intensité selon les sites et les périodes. Les phénomènes de résurgence ont été considérés comme spectaculaires dans les guides touristiques anciens. Les chaos et les falaises sont des motifs de peinture que l'on retrouve du Romantisme à l'Impressionnisme.

UN SITE NATUREL SOUS PROTECTION

La zone des falaises, constituée d'un linéaire de falaises et de l'estran attenant, présente une variété de biotopes et d'espèces qui lui confère un intérêt écologique majeur. Deux ZNIEFF sur les «Falaises et estran rocheux du Bessin oriental et occidental» ainsi qu'un site natura 2000 mettent en place des mesures de gestion et de protection pour répondre aux objectifs de conservation des espèces (24 espèces d'oiseaux protégés) et des habitats (25 espèces végétales protégées). Le Conservatoire du littoral fait l'acquisition de quatre sites dont la Pointe du Hoc, le Mont Castel, Omaha Beach et la batterie de Longues-sur-Mer. Ces sites, conservés pour leur intérêt historique, sont également des espaces écologiquement particuliers pour la présence de :

- pelouses calcicoles, plus ou moins ouvertes sur les flancs de falaise,
- formations prairiales plus ou moins hautes
- fourrés plus ou moins denses à la faveur de sols plus profonds et de secteurs abrités des vents marins



Falaises régulières à la Pointe du Hoc.
Source : Conservatoire du littoral



Pelouses calcicoles au Mont Castel.
Source : Conservatoire du littoral



Résurgences à Sainte-Honorine-des-Pertes.
Source : Conservatoire du littoral



Chaos de Longues-sur-Mer.
Source : Conservatoire du littoral

LES FALAISES ABRUPTES



Archive photographique du Débarquement devant la «muraille» des falaises du Bessin. *Source* : étude des représentations artistiques et touristiques du Calvados. « Au loin derrière les vagues menaçantes lors de la tempête du 6 juin 1944, les hautes falaises du Bessin apparaissent infranchissables, une muraille posée sur la mer ».



Le site classé de la Pointe du Hoc protégé par le Conservatoire du littoral et l'Etat français et géré par les Etats Unis.



La voie verte de la Liberté prolongement de la vélomaritime à Port-en-Bessin. @Ouest France



Parcours mémoriel et vestiges de la Pointe du Hoc.



L'espace des batteries mis en valeur pour le tourisme à Longues-sur-Mer.



Site des batteries de Longues-sur-Mer, proche de la voie verte, donnant à voir les vestiges de la seconde Guerre Mondiale

Les falaises du débarquement

«Au loin derrière les vagues menaçantes lors de la tempête du 6 juin 1944, les hautes falaises du Bessin apparaissent infranchissables, une muraille posée sur la mer.»

> Voir p.55

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

Structures paysagères

UN BALCON DÉFENSIF

La situation dominante du plateau a favorisé l'implantation du système défensif allemand lors de l'Occupation. Les sites de la batterie de la Pointe du Hoc et de la batterie de Longues-sur-mer permettaient de couvrir, à portée de tir, un large secteur allant des plages du Cotentin, de l'autre côté de la baie des Veys, jusqu'aux plages de Gold Beach, en passant par celles de Omaha Beach. Ces sites de défense ont été bien préservés ce qui permet de les considérer aujourd'hui tels qu'ils étaient à l'époque.

Les sites de défense allemands s'égrainent tout au long des falaises du Bessin, tous les deux à trois kilomètres. S'y ajoutent les réduits défensifs de part et d'autre des petits vallons côtiers. Placés très proches du rebord de la falaise, certains «disparaissent» avec l'érosion du trait de côte, très forte sur ce rivage. Les plus importants dispositifs de défense allemands sont les batteries de la Pointe du Hoc et de Longues-sur-Mer. Tous deux ont déjà fait l'objet de réaménagements pour l'accueil du public. Les autres sites sont moins importants, mais ils restent spectaculaires par leur positionnement en belvédère. Le WN 60, site de batterie à Colleville-sur-Mer est particulièrement intéressant par la vue qu'il offre sur toute la plage d'Omaha Beach.

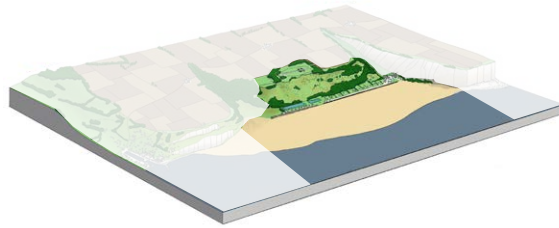
« Objet de nombreux films, la prise de la pointe du Hoc par les deux cent vingt-cinq rangers du 2e bataillon du colonel Rudder, alias « Big Jim », est un épisode héroïque du Débarquement du 6 juin 1944. Défendue par une puissante batterie côtière de six canons, le Bec du Hoc, comme on disait par ici, était une position stratégique à prendre très rapidement afin de garantir le succès du Débarquement sur les plages d'Utah à l'ouest et d'Omaha Beach à l'est. Soixante-dix-sept jeunes Américains payent de leur vie la conquête de cette pointe du Hoc.»

Conservatoire du Littoral

DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le paysage et la mémoire de la guerre se découvrent dans le mouvement: de nouvelles offres d'itinéraires cyclables sont proposées, des aménagements récents permettent ce trait d'union entre la plage habitée et les falaises rases ou cultivées. Ce tracé cyclable appelé « voie verte de la Liberté » remplace en partie le sentier des douaniers interdit par arrêté préfectoral. Le GR 223 qui, auparavant, l'empruntait a été relayé à l'intérieur des terres.

LES PLAGES ET COTEAUX HABITÉS



Le site d'Omaha Beach est emblématique avec sa grande plage de sable fin sur six kilomètres de longueur.



Reprise de la végétation endémique des dunes grâce à la pose de ganivelles pour protéger certains secteurs.



L'urbanisation s'est installée entre les marais aux pieds de coteaux et de l'estran. Derrière les maisons de Saint-Laurent-sur-Mer, le marais est discrètement dissimulé.



La falaise morte peuplée de formation herbacée et de boisements s'affaisse doucement sur la plage de Colleville-sur-Mer



Le faciès du littoral est répétitif avec des logements individuels très proches gagnés sur l'estran.

UN LITTORAL ÉLARGI

Situé sur un plateau entaillé par deux vallées, le relief du site d'Omaha Beach s'adoucit vers la mer sous forme d'une falaise morte, bordée d'une zone humide et d'un mince cordon dunaire rongé par une forte érosion marine. L'intérêt paysager et biologique du site repose sur la présence d'une multitude de milieux caractérisés par les landes et pelouses hautes, les boisements sur le coteau. De nombreuses espèces végétales sont protégées au niveau du cordon dunaire et du coteau calcicole. Dans cette baie, le ressenti resserré des petits vallons n'existe plus. Le sentiment d'ouverture gagne le spectateur. Les vues sont dégagées sur les falaises au loin et la baie offre une impression de sécurité.

URBANISATION BALNÉAIRE

À l'arrière de la plage, un cordon dunaire en galets est renforcé par endroit par une digue, qui délimite un marais arrière-littoral particulièrement riche en faune et flore. Gardé intact au pied du cimetière américain de Colleville-sur-Mer, il est cependant très réduit sur la commune de Saint-Laurent-sur-Mer où l'urbanisation s'est implantée sur le cordon dunaire, débordant sur les marais. L'installation de maisons individuelles crée une pression importante sur le littoral, le long de la baie. La plage d'Omaha Beach est un territoire convoité et urbanisé, et de plus en plus menacé par la remontée du niveau marin.

LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

Utah Beach, Omaha Beach ou Sword Beach. Ces noms correspondent aux secteurs que s'étaient attribués les Alliés pendant la préparation du D-Day et de l'opération Overlord - dont le nom signifie d'ailleurs «Suzerain». Les 160 000 soldats envoyés sur les côtes normandes avaient été répartis sur plusieurs zones, au départ comme à l'arrivée. Pour chaque secteur, les troupes alliées poursuivaient des objectifs différents. Les opérations du D-Day ont laissé de nombreux témoignages qui se lisent toujours dans les paysages du littoral : des équipements monumentaux, des constructions en béton armé, etc. A ces restes d'ouvrages militaires viennent se superposer les nombreuses évocations et commémorations sous diverses formes qui marquent fortement le littoral des plages du Débarquement.

LES PLAGES ET COTEAUX HABITÉS



Schéma de la falaise morte et de la dune.

«La côte du Bessin est un des paysages emblématiques de la Normandie du débarquement de 1944. La plage d'Omaha Beach est dans toutes les mémoires comme un lieu-symbole du combat des libérateurs de l'Europe.»



Archive photographique du Débarquement sur la plage d'Omaha beach. Source : étude des représentations artistiques et touristiques du Calvados. «World War II - D-Day - Omaha Beach / Photographe from the U.S. Coast Guard, Collection in the U.S. National Archives.»



Le cimetière américain de Colleville-sur-mer sublime la vue sur la plage.

LE DÉBARQUEMENT...

Omaha Beach est un site chargé d'histoire situé entre les hautes falaises du Bessin et celles de Saint-Pierre-du-Mont et de la Pointe du Hoc. Cette portion de littoral, des communes de Colleville-sur-Mer de Saint-Laurent-sur-Mer et de Vierville présente un cordon dunaire limitant des zones humides. Celles-ci s'étendent au pied d'une falaise morte bien moins abrupte qu'ailleurs sur cette côte.

...MARQUEUR DU PAYSAGE

Enclavé dans le site du Conservatoire du littoral, le cimetière américain de Colleville-sur-Mer est une concession américaine sur le sol français gérée par le gouvernement américain. Là, reposent 9 387 soldats américains tombés lors du Débarquement ou dans les opérations qui suivirent. Le site a été aménagé de sorte à dégager un long point de vue sur la mer. Le travail de terrassement plane offre un point de vue unique sur la baie.

Au débouché des vallons d'Omaha beach les stèles et monuments de commémorations sont nombreux imposant parfois un premier plan au paysage de la mer. Ces monuments se répartissent sur les trois communes de la plage. Le site d'Omaha Beach compte également plusieurs musées, privés et publics. Vierville-sur-Mer, Saint Laurent-sur-Mer et Colleville-sur-Mer ont au moins chacune un musée retraçant cette période du Débarquement allié jusqu'à la libération de Paris. Les paysages de la côte bessinoise rappellent constamment la guerre, parfait exemple du palimpseste paysager.

LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

La configuration géographique de la falaise au dessus de la plage eut des conséquences dramatiques lors du Débarquement du 6 juin 1944. Là, les 29e et 1er divisions américaines ont été quasiment réduites à néant par la 352e division allemande, qui tira grand avantage de sa situation dominante sur la falaise. Ce fut un véritable carnage, à l'origine du surnom de la plage, « Omaha la sanglante ». Un millier d'hommes y périt en un seul jour.



Sculpture commémorative «Les braves» à Vierville-sur-Mer.

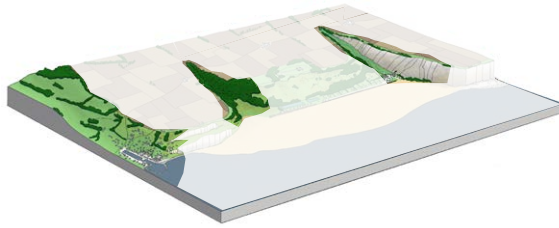


Monument mémorial Secteur Charlie & Dog Green à Vierville-sur-mer.



Monument mémorial de la première infanterie à Colleville-sur-Mer.

LES VALLONS ENTAILLÉS DANS LA ROCHE



Le Val des Hachettes, boisé.



Vallon pâturé au dessus d'Omaha Beach, chapelle Saint-Siméon.

Urbanisation resserrée et dense en fond de vallon contre le port

Plage courte et platier rocheux

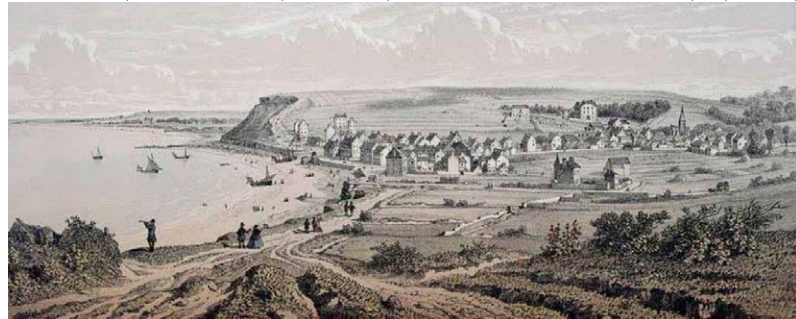
Tour d'observation Vauban restaurée

Port et digue, protection contre les marrées pour les bateaux de pêche et de plaisance



Port en Bessin et son port ouvert sur la mer encastré dans les falaises.

Source : étude représentations artistiques et touristiques du Calvados. « Une côte à falaises marquée par les stigmates de l'Histoire ».



Arromanches-les-Bains, vue générale depuis le coteau de Tracy-sur-Mer. 1862-1865. L'urbanisation se concentre historiquement contre la mer dans le talweg du vallon.

Source : étude représentations artistiques et touristiques du Calvados. « Présentation de la commune d'Arromanches-les-Bains », Vue générale prise de la côte de Tracy. 'Bayeux et ses environs' / A. Maugendre et E. Lambert, Paris, 1862-1865. © Région Basse-Normandie - Inventaire général «.



Arromanches-les-Bains, lotissements récents depuis le coteau de Tracy-sur-Mer. 2023. La logique d'implantation liée au paysage est menacée.

DIFFÉRENTES IMPLANTATIONS SELON LA TOPOGRAPHIE

Les falaises du Bessin sont entaillées par des vallons d'ampleurs différentes. Ces valleuses sont plus ou moins profondes et élargies. Dans les écrans naturels des vallons, trois typologies d'occupation sont lisibles : les vallons plus larges accueillant des habitations, les vallons plus resserrés des pâturages et les vallons boisés exigus.

Vallons boisés

Les champs cultivés du plateau laissent place aux landes et boisements de feuillus au centre des vallons boisés, les bas-fonds sont humides suivant le cours des ruisseaux qui se jettent dans la mer, ponctués de saules aux silhouettes torturées par le vent.

Vallons pâturés

Les vallons étirés en longueur, en particulier au cœur des falaises mortes d'Omaha beach, laissent des terrain suffisamment larges pour que s'implantent des pâturages. Il est possible de voir de temps à autre de fines parcelles de cultures céréalières dans la longueur des valleuses.

Vallons urbanisés

Les villes d'Arromanches-les-Bains et Port-en-Bessin sont installées dans les dépressions formées par les vallons, bénéficiant d'un accès direct à la mer et d'une position protégée, entourée de falaises. La logique du bâti ancien respecte les lignes de structure du paysage. Cependant, des développements récents, qui tendent à investir le coteau, perturbent cet équilibre paysager comme à Arromanches.

Urbanisation dans les valleuses

« Les constructions remontent les pentes qui versent vers Arromanches, les chemins deviennent routes, et toujours les traces de la guerre sur l'estran. La présence des maisons. Les aménagements liés à l'accueil des touristes de mémoire se détachent des hauts de la falaise. »

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

LES VALLONS ENTAILLÉS DANS LA ROCHE

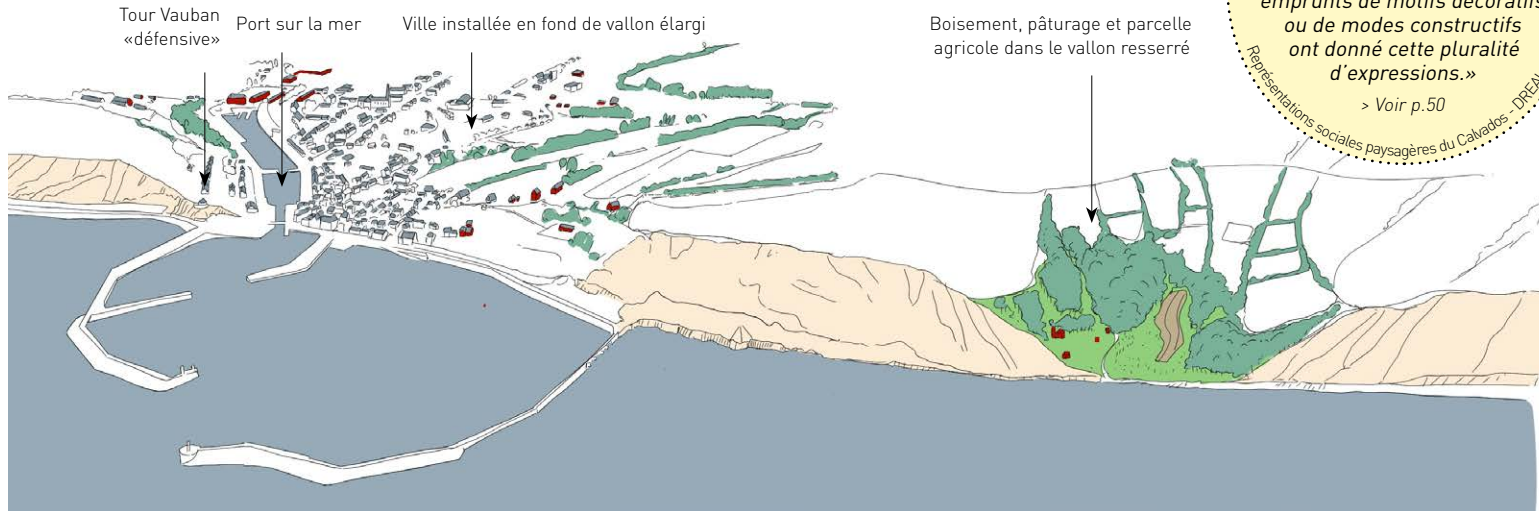


Schéma de l'occupation du sol dans les vallons



1869 Le Nourichel « Vue du Port-en-Bessin » impression de nature dangereuse et spectaculaire.



1920 Arromanches-les-Bains : la plage animée, Le Boyer, Noël. Une cité balnéaire ouverte sur l'estran.



2023 Arromanches-les-Bains et le port artificiel de Winston Churchill, la mémoire de la guerre.



1



2



3



4

Quatre exemples de la diversité des villas du littoral : (1) Tracy-sur-Mer, Maison dite villa l'Estran ; (2) Arromanches-les-Bains, Maison dite villa d'Arromanches ; (3) Hôtel d'Arromanches-Tracy , (4) Arromanches-les-Bains, Maison dite villa les Tourelles.

Source : étude représentations artistiques et touristiques du Calvados.

Habiter aux creux des falaises

«Plusieurs périodes se sont succédées pour la création des villas littorales. Des emprunts de motifs décoratifs ou de modes constructifs ont donné cette pluralité d'expressions.»

> Voir p.50

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

UNE IMAGE QUI ÉVOLUE AU FIL DES SIÈCLES

Les vallons concentrent l'essentiel des villes et villages de la côte. L'implantation de l'urbanisation dans les vallons dépend de la perception du littoral par les populations. Les activités évoluent ainsi au fil des siècles.

Au XIXe siècle, la côte est perçue comme un territoire dangereux aux aspects géomorphologiques impressionnants. La nature force le respect. Des peintures témoignent du travail difficile, dans une ambiance austère.

Au XXe siècle, la côte normande est plébiscitée. De nombreux vacanciers viennent séjourner pendant la saison estivale. Une urbanisation balnéaire bourgeoise voit le jour et de nombreuses villas aux styles différents s'ajoutent à l'urbanisation concentrée autour des ports. Les constructions s'affranchissent des vallons et sortent de l'implantation d'origine.

« Les développements récents de l'habitat, à l'étroit dans l'écran naturel des vallons, se répandent sur les versants, contredisant les lignes de force du paysage.»

Au XXIe siècle, de nombreux éléments architecturaux sont les témoins du débarquement. Le port artificiel Winston Churchill à Arromanches, par exemple, a transformé l'image de la ville. Les voies flottantes ou caissons de la plage d'Arromanches ont pris avec le temps une teinte proche de celle des falaises. Le paysage se transforme avec le rythme et le coefficient des marées. Au delà des éléments mémoriaux, la guerre a laissé des marqueurs et a façonné les paysages urbains actuels, notamment ici sur le littoral.

A long wooden pier extends from the foreground into the sea. The pier is made of dark wood and has a metal railing at its end. The sea is a mix of green and blue, with white waves breaking against the pier. The sky is a pale blue with scattered white clouds.

D

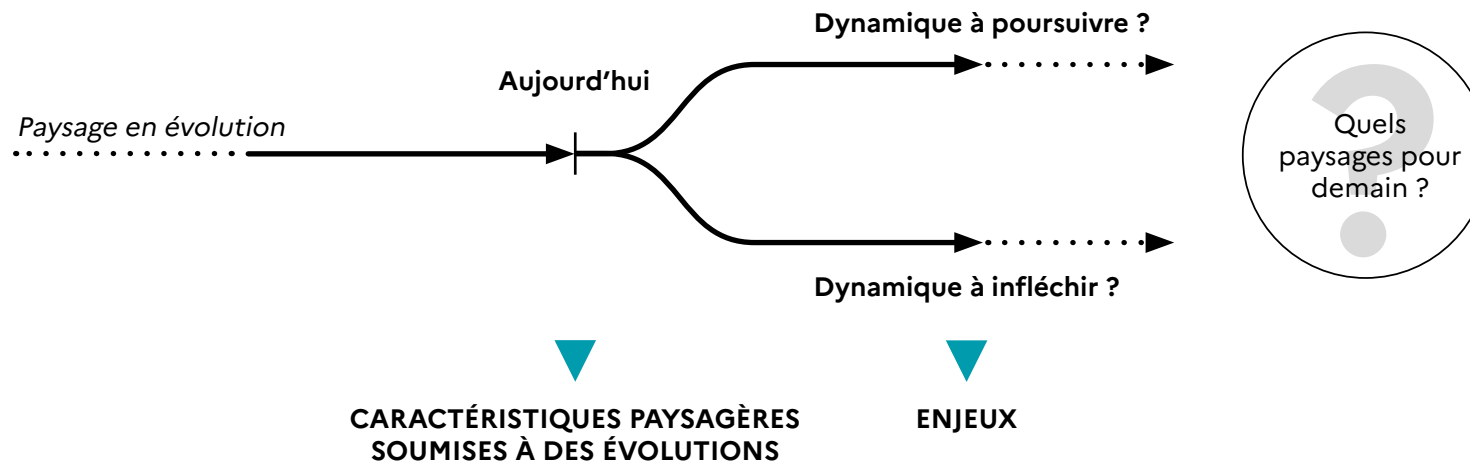
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

Port en Bessin.

LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »
- Qualification des paysages :
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »
- Enjeux paysagers :
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. 2015.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : A17, A18. Un total de **24 personnes** a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : A27, A28. Un total de **23 personnes** a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers « Évolutions ». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers « Enjeux ». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'**anticiper leurs futures évolutions**, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

Sur une échelle pouvant varier des 70 aux 20 dernières années jusqu'à aujourd'hui, l'analyse des dynamiques paysagères est fondamentale pour nourrir l'Atlas. Elle met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2024 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

◀ Pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire et d'aide à la décision** concernant le cadre de vie, l'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de **concevoir une stratégie globale et transversale**, composée d'**objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes** sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.



Agriculture et environnement

- Suppression des haies, élargissement des parcelles de cultures au dessus des falaises
- Régression et érosion du trait de côte
- Enfrichement des petits vallons
- Le Conservatoire, notamment pour la gestion, agit avec le département et les communes pour préserver la dune d'Omaha Beach par le débroussaillage des pelouses d'arrière-dune, la canalisation de la fréquentation par l'aménagement d'un sentier. Ils favorisent le maintien des habitats de pelouses et de prairies par l'intervention en fauche par zones successives. Ils gèrent également les boisements sur cette zone (sécurisation des sentiers; répartition des peuplements).

Urbanisation

- Extension pavillonnaire des bourgs sur le plateau le long de la D514
- Extension des tissus industriels et pavillonnaires dans les vallons élargis > Port-en-Bessin, Arranches: l'implantation historique dans les fonds de vallons tend à disparaître en gagnant les coteaux
- Constructions implantées sur le front de mer au niveau d'Omaha Beach
- Implantation de maisons dans les valleuses élargies
- Implantation d'une voie verte le long de la côte

Urbanisation

Dynamiques principales (depuis 1950)

- Étalement urbain
- Extension urbaine linéaire

Mobilité

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Valorisation des voies vertes/GR

Littoral

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Érosion de la côte

Agricoles

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Suppression des haies, ouverture des paysages

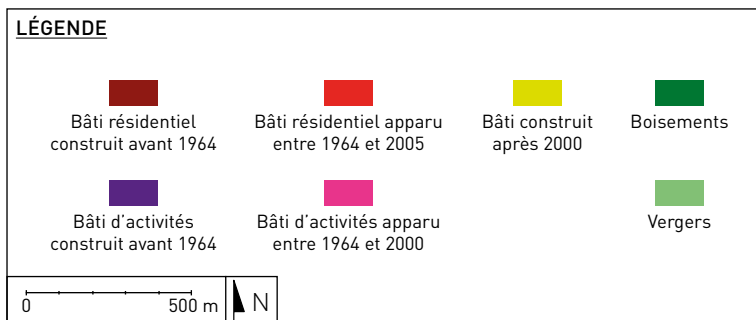
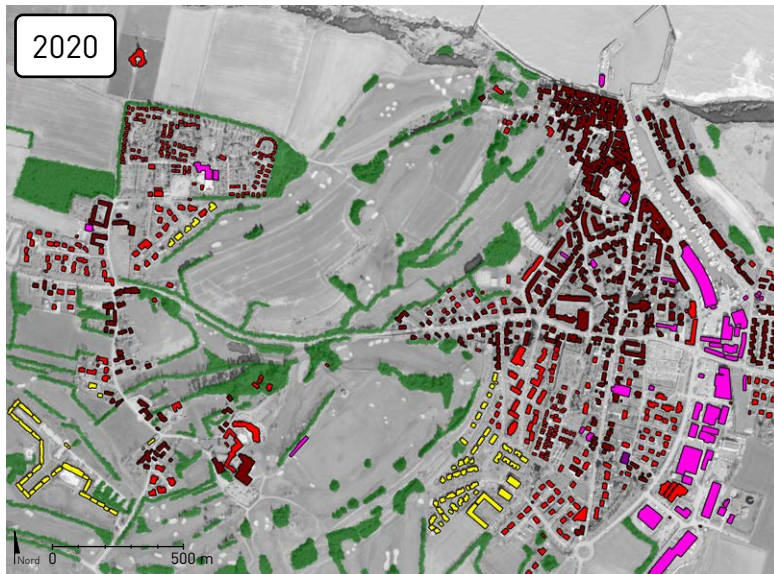
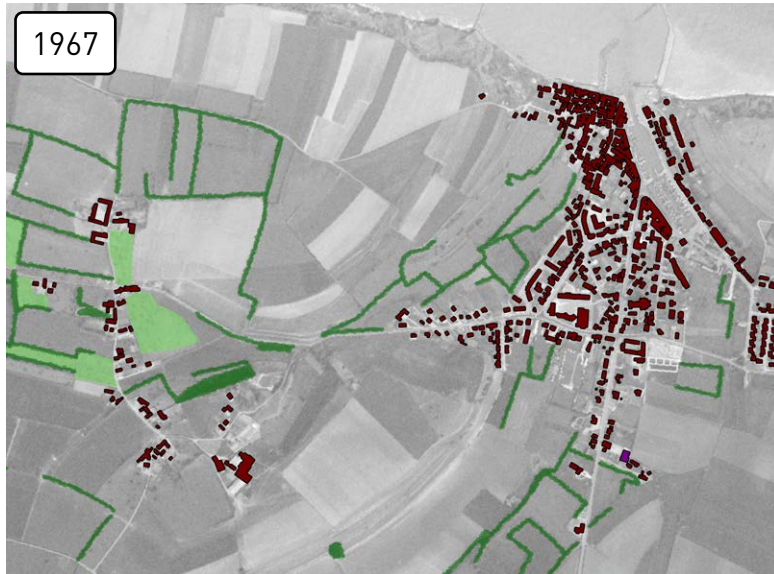
INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

- Érosion de la falaise
- Utilisation déraisonnable de l'extrémité de la falaise pour l'agriculture

Dynamiques urbaines observées jusqu'en 2001

- Habitat qui se répand sur les versants des vallons



Évolutions du paysage entre 1965 et aujourd'hui

Port-en-Bessin est l'exemple frappant du développement des paysages sur les plages et les falaises du Bessin. L'urbanisation s'est étalée dans le fond de vallée et gagne les hauteurs du plateau.

Évolutions de l'urbanisation

1967 : Bâtiments résidentiels autour du centre de Port-en-Bessin. Sur le plateau, les quelques habitations sont positionnées le long de la route.

2005 : Extension résidentielle autour du centre historique et dans le prolongement du vallon. Installation des bâtiments industriels et portuaires en fond de vallon

2020 : Poursuite de la dynamique d'extension urbaine, des constructions dans le fond de vallon et sur le plateau.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

1967 : Des vergers et quelques haies bocagères dans le vallon.

2005 : Disparition des vergers. Les haies se densifient et quelques bosquets apparaissent principalement dans la pente.

2020 : Les bosquets sont moins nombreux et les haies de moins en moins lisibles.

>> Les villages positionnés en fond de vallée se densifient et ont tendance à remonter vers le plateau. Le caractère patrimonial des villages perd en qualité vers l'intérieur et sur les flancs du vallon par l'installation de structures industrielles et quartiers pavillonnaires. Perte de lisibilité de la structure paysagère.

PAYSAGES EN ÉVOLUTION, PAYSAGES EN DÉBATS

Les citations suivantes relatent certains échanges tenus lors des ateliers et des comités techniques. Il ne s'agit pas d'une restitution exacte, mais d'une **mise en scène de propos choisis**, dont les sujets restent parfaitement fidèles aux discussions des ateliers. De plus, les sujets traités ne sont pas exhaustifs, une sélection a été effectuée en interne. D'autre part, les noms cités dans les verbatims issus des ateliers sont totalement fictifs.

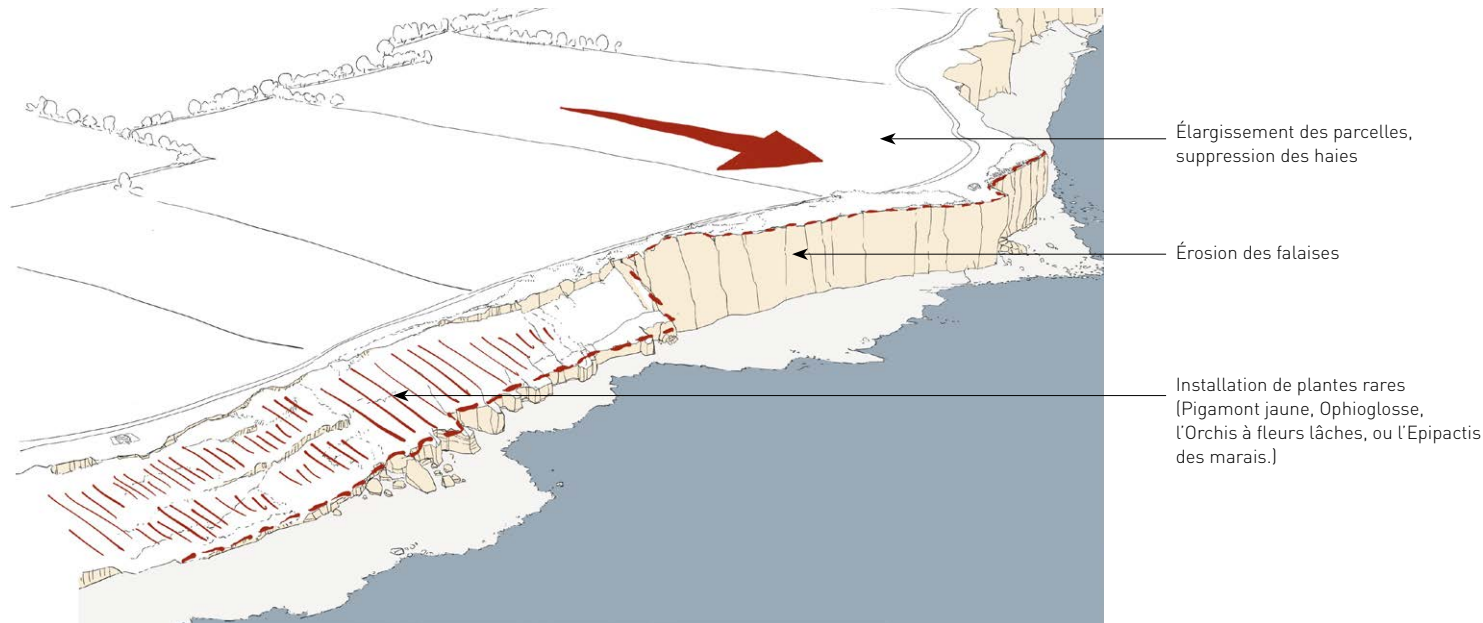
RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 3

Ces échanges illustrent différents points de vue et représentations sociales pouvant exister à propos d'une évolution paysagère. Aucun des avis n'est erroné, mais les points de vue peuvent diverger sur les attentes en matière de paysage, révélant la diversité des points de vue qui peuvent façonner les paysages.

« Sur notre territoire, il y a eu quelques projets de développement du tourisme mémoriel, comme la Pointe du Hoc, qui est une fierté locale. Je trouve que c'est une dynamique positive, qui a profondément transformé nos paysages en leur apportant une qualité supplémentaire, et qu'il est important de transmettre cette mémoire aux générations futures. »

« Oui, mais que fait-on des évolutions que l'on ne maîtrise pas, comme l'érosion des falaises, et qui mettent en péril les projets côtiers ? On ne peut pas lutter indéfiniment contre cette érosion, ce serait beaucoup trop coûteux et chronophage ! Et je ne sais même pas si on y parviendrait finalement... Alors il faudrait peut-être voir la côte comme un endroit à préserver plutôt qu'un potentiel à aménager ! »



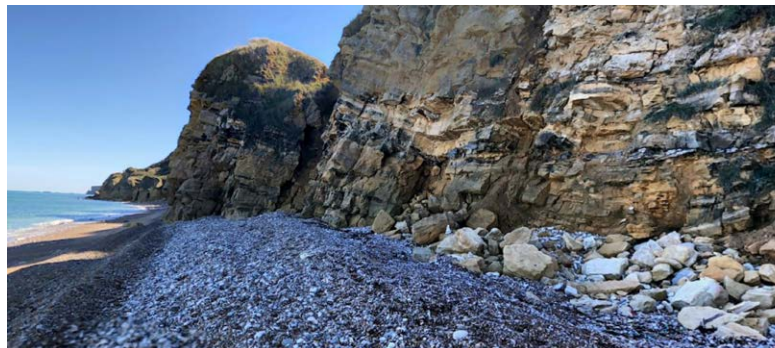


Dynamiques agricoles et environnementales :

- Les cultures au-dessus des falaises ont tendance à ne plus avoir de limites nettes marquées par des haies. Les cultures se rapprochent dangereusement de l'extrémité des falaises. Les parcelles sont plus larges.
- L'érosion puissante provoquée par la mer effrite les falaises. Certaines falaises plus dures s'érodent lentement quand d'autres plus molles font reculer le trait de côte rapidement. Des études menées par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) préconisent des distances de recul du sentier littoral pouvant aller jusqu'à plus de 25 mètres. D'autre part sur le site de la Pointe du Hoc, l'AMBC (American Battle Monuments Commission) a effectué des travaux pour renforcer la falaise et la préserver de l'érosion marine.
- Les milieux présents sur les falaises mortes aux pentes douces et sur les dunes, maintiennent une richesse floristique et faunistique.



Grandes parcelles de cultures au-dessus des falaises. Longues-sur-Mer.



Érosion des falaises, Longues-sur-Mer.



Richesse floristique sur les falaises mortes d'Utah Beach.

<p>La naturalité de la côte et la lisibilité des falaises mortes</p>	<p>L'exceptionnalité des paysages de la baie d'Omaha Beach est étroitement liée à la présence des falaises abruptes et mortes. Elles constituent des milieux naturels remarquables, fortement érodés, présentant d'importants risques d'éboulements mais suscitant la curiosité des visiteurs. Le caractère naturel et mouvant des falaises mortes peut-il être à la fois préservé (inaccessible, géré) et donné à voir ? Est-il souhaitable de pouvoir parcourir tous les paysages d'exception ? Les espaces tampons de sécurité entre les parcelles agricoles du plateau et les falaises peuvent-ils devenir de nouveaux espaces de projets à inventer ou faut-il les préserver de tous regard et de tout accès ?</p>
<p>Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche</p>	<p>Les paysages littoraux du Calvados sont structurés par l'ouverture visuelle sur l'horizon de la Manche. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projet de valorisation spécifique ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long de la nouvelle voie verte ?</p>
<p>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</p>	<p>Le parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer, en cours de construction à 12km de la côte aura un impact visuel sur l'ensemble du littoral. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère de la côte calvadosienne, caractérisée par une grande ouverture sur l'horizon de la Manche ? Comment éviter la saturation paysagère et préserver la portée symbolique des paysages maritimes en implantant de nouveaux parcs éoliens, aussi bien à terre qu'en mer ?</p>



Dynamiques agricoles et environnementales :

- Au-dessus des plages et des habitations entre la plaine agricole et la plage, des bosquets spontanés s'installent et couvrent le coteau.

Dynamiques urbaines :

- Au-dessus des falaises, un chapelet d'habitations s'étend le long de la départementale D514. Les bourgs anciens se dilatent avec des extensions pavillonnaires sans grande qualité architecturale.

- Sur la plage d'Omaha Beach, les pavillons protégés par une digue sont des espaces artificiels. Les habitations se sont développées sur l'estran et forment une ligne régulière dans les courbes naturelles de la baie.

- Au-dessus des falaises, une voie verte pour les vélos est implantée.

- De nombreux musées se sont multipliés en commémoration au Débarquement. De nombreuses plages, stèles et monuments commémoratifs se rajoutent à celles existantes. La région Normandie souhaite unifier ces aménagements et concentrer les lieux de commémorations dans certains endroits stratégiques dans le cadre de la candidature des Plages du Débarquement pour une inscription sur la liste du patrimoine mondial.



Musée du débarquement d'Omaha Beach @Normandie Tourisme.



Extension pavillonnaire le long de la D514, légèrement en retrait du littoral, Colleville-sur-Mer.



Digue et habitations gagnées sur le front de mer, Saint-Laurent-sur-Mer.



Bosquets spontanés favorisés par la gestion du patrimoine naturel sur le coteau d'Omaha Beach.

<p>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantation du bâti, la dégradation des silhouettes urbaines et villageoises et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ? Quelles évolutions souhaiter sur les quartiers de pavillons balnéaires ?</p>
<p>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux</p>	<p>Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ? Dans les unités littorales, cet enjeu concerne notamment les espaces publics de transitions entre le front bâti et la plage.</p>
<p>Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles</p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du littoral calvadosien et du pays bessinois ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle des pavillons balnéaires de cette structure paysagère (sauf à St-Laurent-sur-Mer) correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p>Les équipements touristiques mémoriels</p>	<p>De nombreux lieux témoins des événements historiques, porteurs de la mémoire collective, marquent les paysages de l'unité : le port de Winston Churchill, la pointe du Hoc, Omaha Beach, le cimetière américain, etc. Ces lieux emblématiques, fortement producteurs de représentations socioculturelles et de paysages constituent des éléments remarquables du patrimoine local et d'attractivité pour le territoire. Ces lieux peuvent-ils trouver des synergies entre eux et avec le territoire ? Pourraient-ils s'inscrire dans un projet de territoire global ? La découverte de ces sites raconte un volet de l'histoire mais est-ce que la découverte des paysages de l'unité ne serait-ils pas l'occasion de raconter une autre histoire ?</p>
<p>Les mobilités douces</p>	<p>Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes, comme la vélomaritime, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?</p>
<p>Les marais arrière-littoraux</p>	<p>La biodiversité et la diversité paysagère générée par les marais arrière-littoraux constitue une richesse remarquable pour le territoire. Ils tiennent un rôle essentiel dans l'écosystème du littoral et constituent les coupures d'urbanisation dans le cordon littoral. Comment faut-il se projeter sur ces espaces ? Sont-ils voués à s'agrandir ? Quelles types de transformations pouvons-nous accepter ? Est-ce qu'il serait souhaitable de les rendre encore plus accessibles et aménager ? Quelles types de transitions paysagères travailler entre les quartiers urbanisés, les plages et les marais arrière-littoraux ?</p>
<p>Le patrimoine hydraulique</p>	<p>Face à la dynamique de montée des eaux, les digues doivent-elle encore faire l'objet de travaux de solidification et de réfection ? Ces travaux sont-ils encore raisonnables et souhaitables ? Les digues représentent-elles une valeur patrimoniale à valoriser ? Est-il possible d'envisager des nouveaux secteurs submersibles, là où les digues ne seraient plus adaptées ? La tendance actuelle du renouvellement des digues se fait trop souvent au détriment de leur qualité originelle. Quelle position adopter face au risque de disparition de leur caractère patrimonial ?</p>
<p>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</p>	<p>Dans un contexte croissant de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens et de parcs photovoltaïques proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages et du cadre de vie. L'impact vertical et l'horizontal de ces nouvelles infrastructures énergétiques est à évaluer en fonction de chaque paysage.</p> <p>Le parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer, en cours de construction à 12km de la côte aura un impact visuel sur l'ensemble du littoral. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère de la côte calvadosienne, caractérisée par une grande ouverture sur l'horizon de la Manche ? Comment éviter la saturation paysagère et préserver la portée symbolique des paysages maritimes en implantant de nouveaux parcs éoliens, aussi bien à terre qu'en mer ?</p>

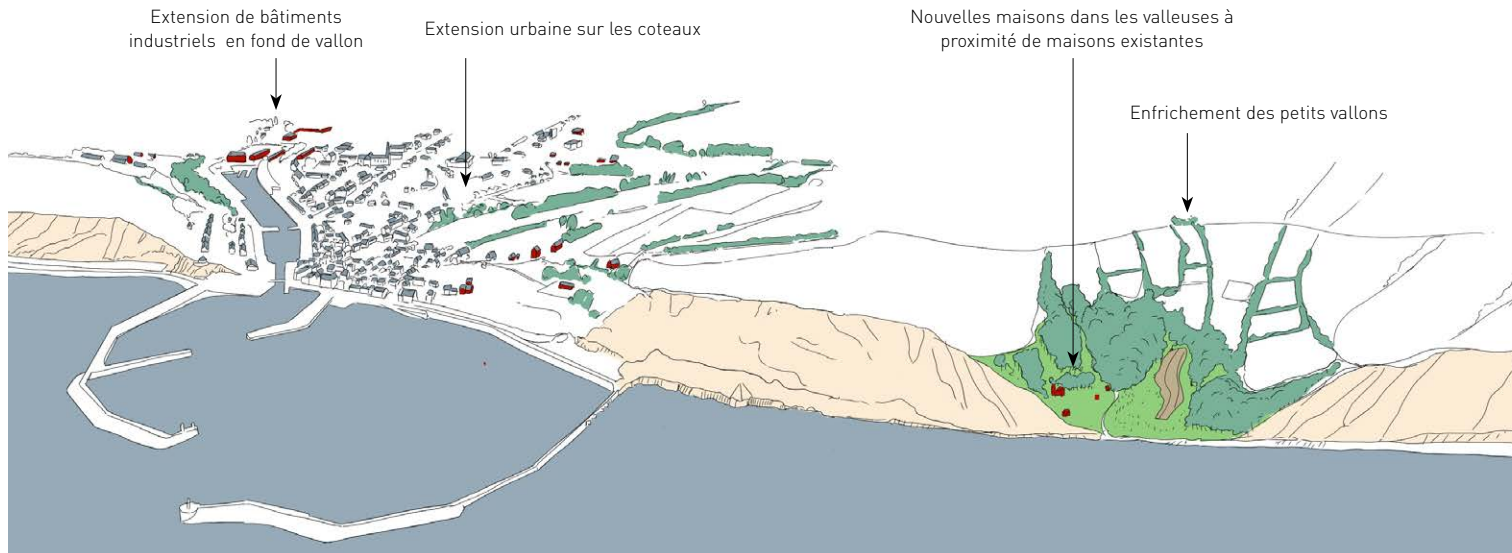


Schéma de l'occupation du sol dans les vallons.

Dynamiques agricoles et environnementales :

- Les petits vallons entre les falaises connaissent un enrichissement dû à la déprise agricole.
- Érosion progressive des falaises (0.5m/an)

Dynamiques urbaines :

- Dans les fonds de vallons élargis de Port-en-Bessin et Arromanches, les bâtiments industriels et les pavillons s'étendent. Certains bâtiments résidentiels gagnent les coteaux également. L'implantation géographique classique tend à s'étaler en largeur sans prise en compte du contexte paysager.
- Les valleuses plus petites accueillent de nouvelles maisons individuelles dans les hameaux existants, souvent en retrait par rapport au trait de côte.



Enrichissement des petits vallons, Val des Hachettes.



Nouvelles maisons dans les valleuses en continuité de l'urbanisation de la ville, Arromanches.



Extension urbaine sur les coteaux, la tour Vauban menacée par l'érosion de la falaise, Arromanches.



Bâtiments industriels en fond de vallon, Port-en-Bessin.

<p>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations du bâti, la dégradation des silhouettes urbaines et villageoises et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?</p>
<p>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux</p>	<p>Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ? Dans les unités littorales, cet enjeu concerne notamment les espaces publics de transitions entre le front bâti et la plage.</p>
<p>Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles</p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du littoral calvadosien et du pays bessinois ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle des pavillons balnéaires de cette structure paysagère (sauf à St-Laurent-sur-Mer) correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p>Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche</p>	<p>Les paysages littoraux du Calvados sont structurés par l'ouverture visuelle sur l'horizon de la Manche. Face aux développements de la végétation (enfrichement des valleuses) et au développement urbain (résidentiel sur les coteaux), les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projet de valorisation spécifique ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter l'implantation des maisons et les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long de la nouvelle voie verte ?</p>
<p>Les mobilités douces</p>	<p>Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes, comme la vélomaritime, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?</p>

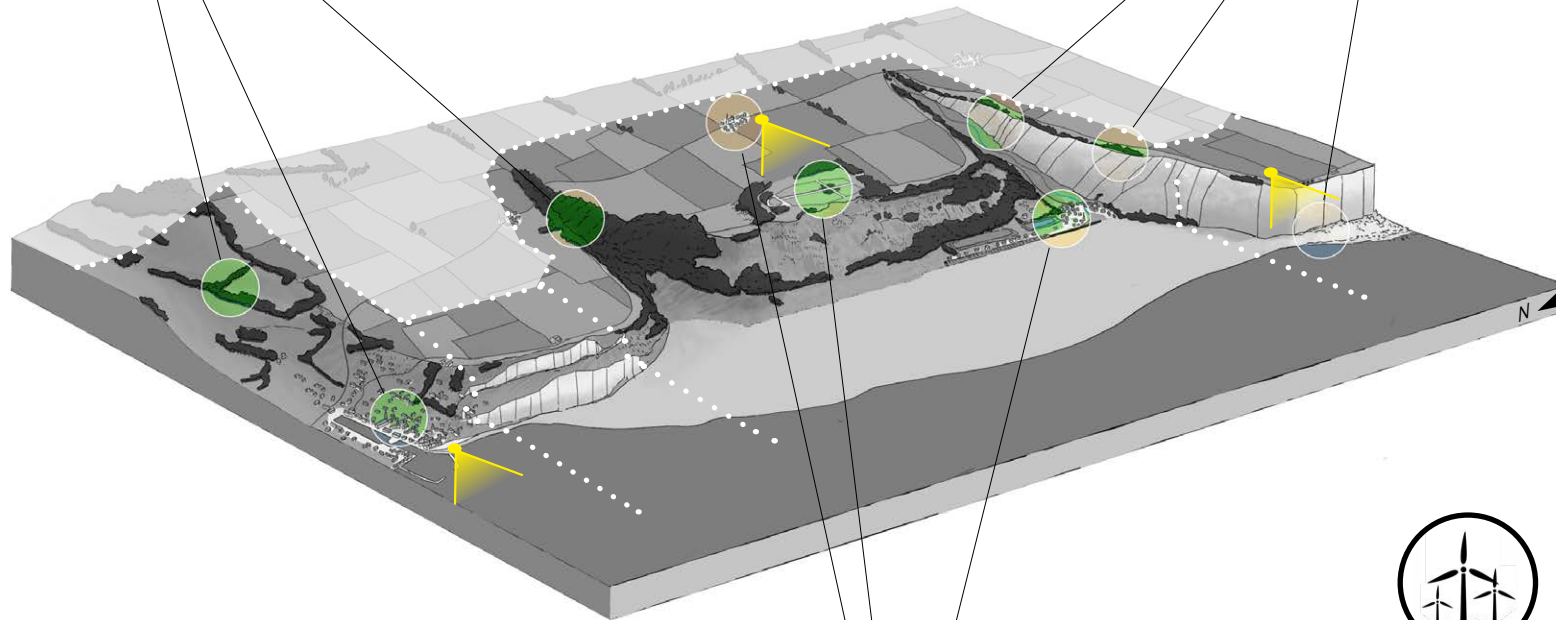
LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

AGRICULTURE ET BOISEMENT

- Les paysages prairiaux des valleuses et des coteaux
- Les marais arrière-littoraux

RELIEF - HYDROGRAPHIE

- La naturalité de la côte et la lisibilité des falaises mortes
- Les espaces tampon de sécurité entre parcelles agricoles et falaises
- Les points de vue sur la mer depuis le plateau
- Les digues au caractère patrimonial



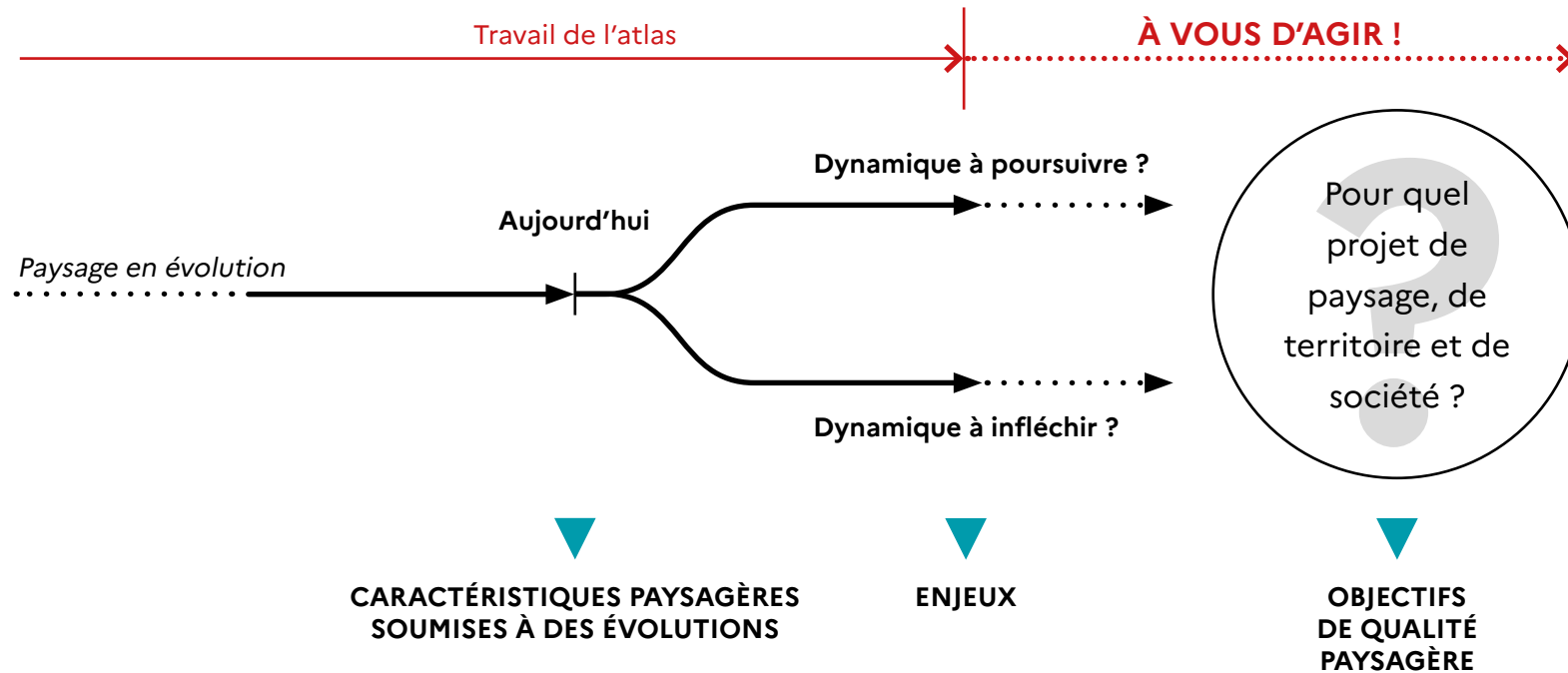
URBANISATION - ÉQUIPEMENTS

- La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation
- Les logiques de l'architecture traditionnelle et balnéaire et leur adaptation aux pratiques actuelles
- Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux
- Le patrimoine bâti balnéaire, bessinois et mémoriel
- La composition des énergies renouvelables avec les paysages
- L'aménagement des mobilités douces avec le paysage

ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !



QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage,
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères,
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et d'environnement
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

- Arromanches-les-Bains
- Aure sur Mer
- Colleville-sur-Mer
- Commes
- Cricqueville-en-Bessin
- Englesqueville-la-Percée
- Formigny La Bataille
- Longues-sur-Mer
- Manvieux
- Port-en-Bessin-Huppain
- Saint-Côme-de-Fresné
- Saint-Laurent-sur-Mer
- Saint-Pierre-du-Mont
- Tracy-sur-Mer
- Vierville-sur-Mer





Saint-Laurent-sur-Mer, vue au drone, DREAL.

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

